

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Comprend du texte en latin.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE

DE

MONTREAL

LA CLOCHE

Qui ne se souviendrait du temps de la jeunesse,
De ces jours où l'espoir attisait la gaité,
Et quel est le passé qui jamais ne renaisse
Pour peu qu'on ait le cœur placé du bon côté?

Or, dans mes souvenirs, il en est un peut-être
Que mes vieux compagnons ne méconnaîtront pas.
Il vient comme un oiseau vibrer à ma fenêtre,
Ou me joint dans la foule et s'attache à mes pas.

C'est le son de la cloche appelant à l'église
Tout ce peuple affairé que Dieu comble d'amour
Et qui, simple, s'en va dans sa plus belle mise,
Lui payer le tribut de son septième jour.

Ce chant ne frappe plus chaque jour mon oreille.
 J'ai quitté les amis de mes jours d'autrefois.
 Tout un monde nouveau m'environne et réveille
 Tout ce monde lointain que j'ai vu tant de fois.

Mais dans votre village, en ce lieu solitaire,
 Où mon pas voyageur semble dépaycé
 N'ai-je pas reconnu dans sa note légère
 La cloche qui sonna quand je fus baptisé !

Où donc avez-vous pris ce clairon qui m'appelle ?
 C'est le timbre, la voix du cuivre de "chez nous."
 Vous ne comprenez pas tout ce qu'il me rappelle
 Et combien j'aimerais à l'entendre à genoux !

Est-il vrai que le cœur se montre plus sensible
 En raison de l'espace et du temps disparu,
 Et que plus on vieillit, plus la pente terrible
 Nous rend cher le passé, ce chemin parcouru ?

Pourquoi faut-il vieillir ! S'en trouve-t-on plus sage ?
 Les traces de nos pas se comptent par regrets.
 Notre gaité s'envole, et les "glaces de l'âge"
 Ne sont pas un vain mot dont on rira jamais.

L'homme existe si peu ! Bienheureux s'il espère.
 Heureux s'il se souvient et chérit le passé.
 Sa vie est brusquement ramenée en arrière
 Par un mot, un objet, un son vite effacé.

BENJAMIN SUI-TE.

A MADAME CAUCHON

Madame, vous aimez l'artiste de génie,
Ce sculpteur inspiré dont le ciseau savant
Sut si bien reproduire, en ce marbre vivant,
De vos traits fins et doux la suave harmonie.

Vous l'avez dit : plus tard, quelqu'un viendra souvent,
Pour consoler un peu son âme endolorie,
Relire, ému, devant cette image chérie,
De votre souvenir le poème émouvant.

Oui, c'est vrai ; mais lors même où, fruit tombé de l'arbre,
Votre fils n'aurait pas ce beau buste de marbre,
Pour lui parler de vous et de ses premiers jours,

Il saurait retrouver dans les cœurs—chose rare—
Mieux que vos traits charmants dans ce bloc de carrare :
Votre douce mémoire empreinte pour toujours !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

NOUVELLES REVUES

Presque au moment où paraissait le second cahier de la *Revue de Montréal*, on annonçait la publication de trois nouvelles Revues, l'une à Londres, l'autre à Paris et la dernière à Madrid.

I

La première, par son titre et par les noms des principaux écrivains qui doivent y collaborer, a immédiatement attiré l'attention de ceux qui lisent.

Le *Dix-neuvième Siècle* — *The Nineteenth Century* — s'affirme dès le premier mot ; son nom est tout un programme. Il entend bien être de son époque : c'est le mouvement intellectuel et moral, auquel nous prenons tous plus ou moins part, qu'il suivra, et que — probablement — il aimera à diriger un peu.

Diriger les esprits en les éclairant, tel doit être le but de tout enseignement, et par conséquent d'une *Revue* digne de son nom ; mais il n'en est pas toujours ainsi. On a vu la presse élevée à la hauteur d'une spéculation et se faire la pourvoyeuse des passions qui paient. Le *Dix-neuvième Siècle* est trop bien apparenté pour qu'on puisse lui soupçonner un pareil but ; mais il n'a pas oublié que l'argent est le nerf du journalisme, comme de la guerre, et que c'est la curiosité qui fait dépenser le plus d'argent. Il a voulu piquer la curiosité. Chez lui, on rencontrera les opinions les plus opposées, la libre pensée et une sévère orthodoxie. M. Gladstone, sur une page, attaquera le *Vaticanisme* — lisons *Catholicisme* — que le Cardinal Manning défendra à la page suivante. L'éminent Prélat se sent capable de maintenir sa position.

Quand un homme se constitue le champion de la vérité, s'il a le talent et la science ; si, à la prudence, il joint le sentiment des besoins de son époque et la connaissance des esprits, il peut être sûr de triompher, et Mgr Manning l'est certainement. Aussi, il ne perd aucune occasion d'éclairer ses compatriotes, et de détruire peu à peu leurs préjugés religieux. Pour lui, le *Dix-neuvième Siècle* sera une chaire où il trouvera un plus grand nombre d'auditeurs qu'à la Pro-cathédrale de Kensington, et il

n'y sera pas écouté avec moins d'attention et moins de respect. Quant à M. Gladstone, s'il ne voit pas grandir son influence politique, il sait que ses articles sont lus avec avidité, et qu'ils lui rapportent un joli denier. Notre confrère l'*Antiquarian* assure que M. Gladstone a reçu \$1,300 pour un simple article de Revue : sa dernière brochure, qui n'a pas coûté une semaine de travail, lui aurait valu \$50,000. Quand la littérature ménage de pareils avantages à ses favoris, il doit être permis à ceux-ci de la cultiver, même au milieu des graves préoccupations de la politique, comme M. Gladstone a fait.

Le premier cahier, que nous avons sous les yeux, est rendu à sa 6e édition ! Voici les sujets qu'il traite :

Poème-Préface—Alf. Tennyson.

De l'influence de l'autorité en matière d'opinion.—Très-Hon. Gladstone.

Livres d'histoires en Turquie.—W. Ralston.

Politique impériale de la Grande-Bretagne.—Sir J. Lubbock.

L'église d'Angleterre, présente et future.—Evêque de Gloucester et Bristol.

La Russie.—E. Grant Duff.

La Chaire perd-elle sa puissance ?—Rév. Baldwin Brown.

Comment nous acquérons la connaissance.—Professeur C. Robertson.

La véritable histoire du Concile du Vatican.—Cardinal Manning.

Falkland.—Matthew Arnold.

Science récente.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ici le poème qui paraît tenir lieu de préface et de programme ; mais où la poésie est aussi absente que le programme. M. Tennyson peut escompter sur sa réputation européenne ; mais notre modeste *Revue* peut aussi croire qu'elle n'a rien publié d'inférieur à ceci :

Those that of late had fled to far and fast
 To touch all shores, now leaving to the skill
 Of others their old craft seaworthy still,
 Have charter'd this ; where, mindful of the past
 Our true co-mates regather round the mast,
 Of diverse tongue, but with a common will
 Here, in this roaring moon of daffodil

And crocus, to put forth and brave the blast ;
 For some, descending from the sacred peak
 Of hoar high-templed Faith, have leagued again
 Their lot with ours to rove the world about.
 And some are wilder comrades, sworn to seek
 If any golden harbour be for men
 In seas of Death and sunless gulfs of Doubt.

II

Civilisation Catholique, tel est le titre que la revue française n'a pas craint de prendre à côté de la *Civiltà Cattolica*. Nous lui souhaitons de marcher sur les traces de son homonyme de Florence et de faire aussi bien que lui. Ce titre est aussi un programme dont le cadre et l'exposition ont paru admirables au P. Félix : le mot *admirable*, écrit-il au rédacteur, M. Fort, "qui vient de se placer sous ma plume courante n'a rien d'exagéré ; du moins est-il certain qu'il rend parfaitement l'impression que me laisse la lecture de ce beau travail."

Nous sommes d'autant plus heureux du haut encouragement accordé à cette nouvelle publication, que son but est le nôtre, et que notre programme ne le cède pas au sien ; on voudra bien nous permettre de le croire.

Que le lecteur juge plutôt.

Voici comment la *Civilisation Catholique* détermine d'abord le terrain qu'elle veut étudier et faire valoir : " Qui dit Revue, dit examen. La Revue qui ne s'applique pas spécialement à une étude particulière ne doit rien laisser des connaissances humaines en dehors de son objectif. Elle doit embrasser tous les sujets ; et de nos jours où chacun se mêle de savoir un peu et de raisonner beaucoup de tout, c'est—animée du souffle de la synthèse catholique—la science comparée c'est-à-dire les résultats coordonnés et simplifiés de toutes les sciences—qu'elle doit offrir aux lecteurs....."

" La base sur laquelle nous nous établissons est la plus large et la plus forte. L'Eglise catholique, comme l'enseignait St. Thomas d'Aquin, est la grande ordinatrice de l'ordre logique et de l'ordre éthique, de toute la vie morale de l'homme dans l'ensemble de ses rapports individuels, domestique, civile, politiques internationaux. Tout n'est-il pas là : l'individu, la famille, la cité, la patrie, l'humanité ? A cet ensemble que la Religion domine, rien n'échappe : ni l'ordre philosophique et scientifique, ni l'ordre historique et social. L'art lui-même,

“ ordonné vers le bien comme la science, dit encore St. Thomas, “ ne saurait avoir de fondement plus solide, ni trouver de plus “ lumineux sommets. Parcourons rapidement ce domaine.”

Le domaine comprend : Philosophie—Sciences—Histoire—Voyages et Statistiques—Économie sociale—Politique—Littérature et Beaux-Arts—Critique générale—Correspondances étrangères—Enseignement—Bibliographie.

En comparant ce cadre avec celui qui se trouve au frontispice de la *Revue de Montréal*, il est facile de constater que nous avons en moins les *Correspondances étrangères*, les *Voyages et la Bibliographie*, et en plus, la THÉOLOGIE et le DROIT. Nous croyons que la *statistique* fait partie des sciences, et que la *critique générale* est ou scientifique, ou littéraire, ou artistique. Nous n'avons pas entendu exclure la Bibliographie ; mais dans un jeune pays où il ne se publie qu'un petit nombre d'ouvrages, elle ne peut avoir la même importance qu'en France.

En revanche, la Théologie et le Droit nous semblent, je ne dirai pas deux matières, mais deux flambeaux qu'il faut continuellement alimenter et tenir élevés pour éclairer les ténèbres qui menacent plus que jamais d'envahir la société. Le droit, sans la théologie, est bien peu digne de son nom ; toutefois pendant des siècles, il a pu préserver certaines nations d'une anarchie complète—l'absence du droit ou de l'ordre, c'est l'enfer—Aujourd'hui, il n'y a plus de droit public et le droit particulier est fortement ébranlé. Quant à la théologie, la magnifique exposition qui en a été faite ici même, doit en démontrer l'extrême importance. Elle n'existe plus dans la société, en dehors du clergé ; les hommes ne sont plus capables de science abstraite et rigoureuse. Hélas ! nous sommes loin du temps où M^{me} de Sévigné lisait saint Augustin dans le texte original. Avec quel étonnement considère-t-on, non pas une femme vive ou rêveuse, mais un homme sérieux en face d'un in-folio. Cependant le Canada a vu jadis des magistrats qui possédaient leur théologie aussi bien que le droit canon, les registres du Conseil Supérieur en font foi. C'est qu'au 17^e siècle la théologie avait pénétré toutes les intelligences, elle se trouvait dans les mœurs de la société et dans la diplomatie des puissances. Sans doute, elle avait mis du temps à y venir, mais elle y était, et on peut affirmer que son éclat a rejailli sur les hommes et sur les choses de ce grand siècle. Mais en disparaissant, elle semble nous avoir laissés dans des ténèbres plus épaisses qu'au-paravant. Pour éclairer les intelligences, ce n'est pas trop de la

science théologique avec ses principes certains et ses déductions rigoureuses ; autrement, la presse la mieux disposée, les plus beaux discours produiront peu d'effet ; on court toujours le danger de tomber dans la déclamation. Les esprits se lassent des affirmations, des plaintes, et des récriminations qui passent d'un journal, d'une revue à l'autre, comme les cris de la sentinelle qui veille au camp : ils endorment les soldats ; mais l'ennemi n'en est pas déconcerté.

Quoiqu'il en soit, le rédacteur reprenant un à un chacun des articles du programme, indique quelle en est l'importance, et comment il entend le traiter. Voici, par exemple, ce qu'il dit de la philosophie : " De magnifiques travaux rétabliront davantage chaque jour l'honneur de la science chrétienne : ils rétablissent aussi l'autorité de l'admirable philosophie scolastique, de cette philosophie qui contient, mais épurée et agrandie, toute la pensée des génies antiques, et où les génies chrétiens ont si bien mis en œuvre ce que l'Ange de l'école appelle la force de la raison, cette force méconnue dont le Concile du Vatican, (const. *de fide*, c. 11), a constaté la puissance. C'est en voyant combien peu d'hommes la mettent en usage que Fénelon a dit cette parole si profonde : " Nous manquons encore plus de raison que de religion".....Telle est la lumière qui doit nous guider lorsque nous étudierons le résultat des sciences mathématiques et physico-chimiques, de la géologie et des sciences naturelles, de la biologie et de la physiologie. De telle sorte qu'à la vue du merveilleux mouvement scientifique qui sera une des gloires de ce siècle revenu à Dieu, on devra reconnaître avec quelle profonde sagesse le *Syllabus*, en défendant les droits de l'Eglise, a préservé la raison des plus mortelles atteintes."

Nous voudrions pouvoir citer et commenter ce qui est dit de l'histoire, nous voudrions le faire à l'adresse de cette classe de la jeunesse qui lit, mais qui n'étudie pas — l'autre, ne lit, ni n'étudie. — Nous n'avons que le temps et l'espace de citer — au sujet de la science sociale — un passage qui complète ce que la *Revue de Montréal* disait à propos de M. le Play. Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous avons eu l'honneur de rencontrer M. le Play à Paris, et d'assister à quelques-unes des réunions fondées par lui dans le but de faire étudier la science sociale :

"Qu'on nous permette de nous arrêter un moment sur le système de doctrine sociale qui préoccupe depuis quelque temps.

les intelligences élevées et pratiques. M. le Play en a eu la première vision, il y a près de 40 ans, au milieu d'une grande agglomération d'ouvriers, venus des pays les plus divers pour travailler aux mines des monts Ourals. Ces ouvriers, au nombre de cinquante mille environ, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards, formaient entre eux des groupes nationaux distincts, et ils offraient par leur assemblage comme un microscome des populations de l'Europe et de l'Asie. Le jeune savant français, appelé à la direction de ces vastes travaux et au commandement de toute cette multitude, était habitué à ne point voir de réunion d'hommes sans l'écharpe du commissaire de police et le tricorne du gendarme ; aussi remarqua-t-il avec étonnement que dans cette masse d'individus de tous pays l'ordre se maintenait, bien qu'ils ne sentissent pas la présence et la force d'une autorité publique. Frappé de ce fait, il regarda de plus près la manière de vivre de chacun de ces groupes, de cet ensemble de familles, surtout aux groupes dont les familles montraient, avec le plus de régularité et de constance, les dehors d'une bonne tenue morale ; et il reconnut que là où l'ordre était constant, il y avait des pratiques religieuses, la soumission à l'autorité des pères, de la réserve et des égards envers les femmes, certaines habitudes de respect pour ainsi dire hiérarchiques ; et que, dans les groupes où l'ordre était plus ou moins intermittent, ces mêmes conditions de discipline morale faisaient, au contraire, plus ou moins défaut. Le jeune directeur des travaux de l'Oural trouva l'aperçu trop important pour en rester là ; il ramena à des données positives ce que jusqu'alors il n'avait fait qu'entrevoir ; puis à l'aide d'une méthode d'observation et de vérification, qui n'est pas la moindre des découvertes de cet esprit sagace, puissant et sûr, il s'appliqua à l'étude, sur place cette fois, de l'état social et moral des populations dans les divers centres de l'Europe. Les conclusions qu'il avait déduites de l'état des travailleurs de l'Oural furent confirmées, agrandies : l'ordre était partout en raison directe de la présence en chaque pays de certaines conditions morales ; les invariables lois de la prospérité, de la force, de la liberté des nations étaient trouvées !

“ Ces lois, par une coïncidence qui ne surprendra aucun de ceux à qui nous avons l'honneur de nous adresser, sont presque toujours l'antithèse et la condamnation des prétendus principes proclamés en 1789 en dehors de tout légitime développement historique ; et toujours, ajoutons-le, ces lois sont telles qu'elles

semblent être les *postulata* civils et politiques du christianisme, quand elles n'en sont pas déjà le précepte même fondamental et formel.

“ Il serait superflu de faire remarquer aussi que la découverte de M. le Play n'a rien à démêler avec les utopies plus ou moins ingénieuses où se sont égarés les esprits de nos générations révolutionnaires et révolutionnées. Ce que M. le Play a découvert, nous tenons au mot, ce n'est en vérité que la *coutume* de l'Europe chrétienne, formée au moyen âge, “ l'âge du mérite inconnu,” dit l'historien Muller ; depuis affreusement attaquée et opprimée par les criminels attentats des légalités révolutionnaires, mais nulle part déracinée ou détruite entièrement ; partout où l'état latent et près de sourdre du sol, pour s'épanouir encore au gré des besoins de la nature humaine pour laquelle est faite. C'est même là ce qui, malgré la puissante hostilité révolutionnaire, rend particulièrement praticables les doctrines de la *réforme sociale*.”

Le premier numéro de la *Civilisation Catholique* a dû paraître au commencement de mars ; mais pour cela, il lui a fallu réunir 300,000 francs, c'est-à-dire mille annuités de 100 francs, pendant trois ans. Nous les lui souhaitons, et la générosité française est assez connue pour que nous soyons certain qu'elle les a trouvés. Nous ne pouvons nous empêcher de penser à notre pauvre petite Revue : elle a trouvé aussi des esprits intelligents et des cœurs généreux ; mais trois cent mille francs !

III

On annonçait dernièrement la fondation, à Madrid d'un journal et d'une Revue destinés à défendre la vérité catholique, attaquée là comme ailleurs, nos lecteurs le savent. Du journal, qui s'appellera *La Foi — La Fè* — nous dirons seulement qu'il donne les plus belles espérances, à raison des catholiques distingués et sincères qui le dirigent.

La Ciencia Cristiana est publiée par un écrivain renommé et très-estimé en Espagne, M. Orti y Lara. Il s'est assuré la collaboration de plusieurs philosophes, juristes et littérateurs catholiques d'une grande valeur. Cette revue sera avant tout philosophique ; mais elle s'efforcera aussi d'inculquer et de propager les saines maximes du droit. Nous espérons avoir l'occasion d'en parler plus tard à nos lecteurs.

B. FOURNIER.

LES BANQUES

Les historiens des temps reculés étaient plus occupés à raconter les massacres, les guerres et les autres événements de leur temps qu'à nous transmettre des renseignements bien détaillés sur un sujet aussi aride que la science financière.

Chez les Juifs il y avait des prêteurs d'argent ; il leur était défendu de faire un profit sur leurs compatriotes. Ils s'en dédommageaient sur les étrangers. L'Évangile raconte que des courtiers tenaient bureau dans le temple même, et qu'un jour le Sauveur les en chassa.

Ces courtiers recevaient des dépôts, sur lesquels ils payaient intérêt. Ils faisaient ensuite, à un taux plus élevé, des avances de fonds à ceux qui en voulaient. Ils échangeaient l'argent de leur propre pays pour la monnaie ayant cours dans les pays environnants ; au moins on peut le supposer.

Chez les autres peuples de l'antiquité, assez peu remarquables par leur fidélité au septième commandement, et qui comptaient parmi leurs dieux le patron des larrons, les temples servaient de lieux sûrs, où l'on pouvait déposer ses capitaux. Si la seule utilité des temples était la sûreté, ils avaient du moins cet avantage sur un grand nombre d'institutions financières de nos jours.

Rollin rapporte que vers l'an 278 avant Jésus-Christ, Brennus, chef gaulois, envahit la Grèce avec 152,000 guerriers, et qu'il essaya de piller le temple de Delphes, où il y avait un trésor immense. Si l'on en croit les anciens, hommes et dieux firent des prodiges pour défendre leurs valeurs.

C'est le premier exemple d'une irruption dans les bureaux d'une banque.

Mais les temples avaient des inconvénients sérieux.

Les dépositaires ne faisaient aucun emploi des capitaux, et conséquemment les déposants ne recevaient aucun intérêt. Cet état de choses ne pouvait durer longtemps. Des banques destinées à employer les capitaux furent fondées. Ces institutions devinrent très-florissantes à Athènes. Le mécanisme en était analogue à celui des établissements semblables chez les Juifs,

c'est-à-dire qu'elles empruntaient à un taux aussi peu élevé que possible, et qu'elles prêtaient à un taux exorbitant. On peut se faire une idée des profits qu'elles firent, quand on sait que ce taux s'élevait de 12 à 90 0/0.

Chez les Romains il y avait de nombreuses banques, dont le fonctionnement ne différait pas beaucoup de ce qui est connu aujourd'hui. Il y avait aussi des institutions dites *de prêt*, où les pauvres pouvaient recevoir des secours sans payer d'intérêt. Ces dernières institutions n'ont pas survécu à l'Empire Romain.

Les descendants des Romains, les Italiens, n'avaient pas hérité du mépris de leurs ancêtres pour le commerce. Ils sont les inventeurs de la tenue des livres en partie double, et ils furent pendant de longues années les financiers de l'Europe. Ils étaient tellement nombreux en Angleterre, qu'une des rues de Londres, pour cette raison, a été nommée rue Lombard ; c'est la rue des grands financiers encore aujourd'hui.

Les banques modernes commencèrent chez ce peuple, et y prirent leur nom. Elles furent créées pour subvenir à des besoins tout à fait différents de ceux qu'elles ont coutume de satisfaire aujourd'hui. C'étaient plutôt des compagnies financières qu'autre chose. Les gouvernements de ces temps ne différaient pas de ceux de nos jours ; ils n'avaient pas toujours un chemin de fer du Pacifique à construire, mais s'ils ne se donnaient pas ce luxe, ils avaient d'autres entreprises qui le valaient bien : les guerres et autres améliorations publiques.

De nos jours, quand un gouvernement a besoin d'argent, on a recours — c'est ce que l'on fait au Canada — à un courtier de la rue Lombard, qui reçoit pour sa peine un pourcentage. En Italie, on ne faisait pas tout à fait de même : on fondait un établissement auquel on donnait le nom de banque. La plus ancienne est celle de Venise. On suppose qu'elle a été fondée en 1157, par l'Etat, qui à la suite d'une longue guerre, se trouvait devoir un montant très-respectable. Les créanciers se formèrent en société, avec des privilèges spéciaux. Un de ces privilèges était le droit de faire transférer un montant du crédit d'un compte au crédit d'un autre compte ; l'obligation était imposée aux particuliers et aux marchands de solder leurs dettes ayant rapport aux ventes et d'effectuer le paiement des lettres de change en argent de la banque, c'est-à-dire que, d'un côté, les débiteurs étaient tenus de porter à la banque les montants qu'ils devaient, et que, de l'autre, les créanciers étaient obligés

de recevoir leurs paiements en *Banco*, ou au moyen d'un simple transfert d'un compte à un autre compte.

Adam Smith dit à ce propos que le *currency* d'un grand pays, tel que la France ou l'Angleterre, consiste presque toujours en sa propre monnaie, frappée par l'Etat. Si pour une cause ou pour une autre, ce *currency* se trouve déprécié, l'Etat, en réformant la monnaie, réformera le *currency*; mais il n'en est pas de même pour le *currency* d'un petit Etat, tel que Gènes ou Hambourg, dont en général la monnaie est composée de pièces frappées par les Etats avoisinants. Les pays ainsi situés ne sont pas toujours à même de réformer leur *currency* en réformant la monnaie. Si les lettres de change faites à l'étranger sont payables dans ce *currency*, la valeur de toute somme dans un *currency* aussi incertain aura pour effet de tourner les échanges contre cet Etat, car ce *currency* sera évalué à l'étranger au-dessous de sa valeur réelle. Afin de remédier à l'inconvénient auquel les assujétissait un échange aussi désavantageux, ces petits Etats, lorsqu'ils commencèrent à veiller à leurs intérêts commerciaux, ont souvent décrété que les billets au-dessus d'un certain montant devaient être payés, non pas en *currency* ordinaire, mais par un ordre sur une certaine banque établie sur le crédit et sous la protection de l'Etat, ou bien par un transport fait dans les livres de cette même banque. Cette banque était toujours obligée de payer en bel et bon argent, selon l'étalon de l'Etat. Les banques de Venise, de Gènes, Amsterdam, Hambourg et de Nuremberg paraissent avoir été créées pour cet objet. Quelques-unes, il est vrai, ont été ensuite employées à d'autres fins.

L'argent de ces banques, étant meilleur que le *currency* ordinaire du pays, portait nécessairement un *agio*, qui était plus ou moins considérable, suivant que le *currency* était plus ou moins dégradé au-dessous de l'étalon de l'Etat. L'*agio* de la banque de Hambourg, par exemple, qu'on dit être ordinairement de 14 0/0, est la différence supposée entre le bon argent de l'Etat et le *currency* usé, déprécié, et rogné qui venait de tous les autres Etats. Avant 1609, la grande quantité de pièces rognées et usées, que le commerce considérable d'Amsterdam avait apportée de toutes les parties de l'Europe, avait réduit la valeur de son *currency* de 9 0/0 au-dessous du bon argent nouvellement monnayé. On eut beau frapper de nouvelles pièces, aussitôt émises, elles étaient ou fondues ou exportées, et l'on restait

avec les vieilles pièces usées, comme il arrive toujours en pareille circonstance. Malgré qu'il y eût un *currency* abondant, les marchands ne pouvaient pas toujours trouver assez de bonnes pièces pour payer leurs lettres de change, et la valeur de ces effets de commerce devint incertaine en dépit des lois qui furent portées pour empêcher qu'il en fût ainsi.

Afin de porter remède à un pareil état de choses, une banque fut établie en 1609, et garantie par la cité. Elle recevait toutes les pièces qu'on lui portait, étrangères, légères, usées, rognées, etc., à leur valeur intrinsèque en bon argent du pays, déduction faite pourtant de ce qui était nécessaire pour payer les dépenses de monnayage et de direction. Pour ce qui restait, cette déduction faite, elle donnait crédit dans ses livres. Ce crédit était appelé argent de la banque; et comme il représentait un argent de même étalon que l'argent fourni par l'hôtel des monnaies, il avait toujours la même valeur réelle, et intrinsèquement il valait plus que l'argent courant. Il fut décrété en même temps que toutes les traites tirées sur un marchand à Amsterdam, de la valeur de 600 guilders et au-delà, devraient être payées en argent de la banque; ce qui fit disparaître immédiatement toute incertitude sur la valeur de ces billets. Le résultat de ceci fut que chaque marchand fut obligé d'avoir un compte à la banque, afin de payer ses lettres de change faites à l'étranger; ce qui occasionnait une demande pour l'argent de la banque.

L'invasion des Français en 1797 fit disparaître la Banque de Venise.

La Banque d'Amsterdam, qui était une banque de dépôt pure et simple, disait ne faire aucun usage des capitaux mis entre ses mains. Lorsque Louis XIV envahit la Hollande en 1672, presque tous ceux qui avaient des valeurs dans cette institution réclamèrent ce qui leur était dû. La banque rencontra ces demandes sans la moindre difficulté. En 1794, les Français pénétrèrent de nouveau dans ce pays. Les Hollandais réclamèrent de nouveau, mais en vain cette fois. La banque avait avancé une grande partie des capitaux à la Compagnie des Indes et au gouvernement de la Hollande. Les créanciers s'en emparèrent, et elle fut fermée pour toujours.

La Banque de Hambourg, fondée sur le même plan que celle d'Amsterdam, ne l'imita pas dans ses fautes, et elle vit encore.

En Angleterre pendant de longues années, les Lombards et

les Juifs étaient les seuls banquiers. En voyant les Juifs s'enrichir, les Anglais eurent des scrupules. Ils se demandèrent si ce n'était pas un sacrilège que de laisser les Juifs s'enrichir. Cromwell lui-même avait des doutes sur ce point.

Après les Lombards, ce furent les orfèvres qui s'en mêlèrent. Les marchands de Londres avaient coutume de placer leur argent, pour plus de sûreté, à l'hôtel des monnaies. Mais en 1640, Charles I s'empara de £200,000 appartenant à des commerçants. Depuis lors, les marchands mirent leurs capitaux entre les mains des orfèvres. En 1672, Charles II, qui était un financier du genre de beaucoup des financiers de nos jours, refusa de payer aux orfèvres ce qu'il avait reçu, savoir : £1,328,526, ni intérêt, ni principal. Il ne paya pas même un cent dans la piastre.

Les orfèvres firent l'office de banquiers jusqu'à l'établissement de la Banque d'Angleterre. C'est une cause politique qui détermina la création de cette banque. Guillaume d'Orange, qui s'était emparé de la couronne d'Angleterre, avait besoin, pour continuer ses guerres, de £1,200,000. Il emprunta ce montant, et constitua ses créanciers en une société qui eut le monopole des opérations de banques. Ainsi commença la Banque d'Angleterre. C'était de la part de Guillaume un coup habile ; car par là, il faisait de ses créanciers des partisans, qui avaient tout intérêt à le maintenir ; ils savaient fort bien en effet que si Jacques remontait sur le trône, au lieu de recevoir le remboursement de l'argent ainsi avancé ils couraient grand risque d'être châtiés. Ils savaient que dans la famille de Jacques, la bosse de l'honnêteté était négative et qu'il avait assez de difficultés à payer ses propres dettes sans avoir à payer les dettes de ses ennemis.

Une raison analogue a inspiré le gouvernement anglais lorsqu'il a fondé les banques d'épargne en Irlande. Par ce moyen, il a réussi à transformer ses ennemis en créanciers, et à rendre par là leurs intérêts jusqu'à un certain point identiques aux siens.

II

Une banque, selon un ouvrage Américain (1), est une méthode d'organiser les capitaux de manière à rendre le plus de service possible à deux grandes classes de la société : les pré-

(1) Bryant & Stratton.

teurs et les emprunteurs. Considérées au point de vue du nombre de leurs propriétaires, ces institutions se divisent en deux catégories : les banques *particulières* et les banques *publiques*. Par banques particulières, on entend celles qui n'ont qu'un petit nombre de propriétaires ; et les banques publiques sont celles qui ont un nombre considérable de propriétaires, et qui sont incorporées.

Les banques privées sont presque inconnues en ce pays, et elles le seront longtemps, vu la rareté des grandes fortunes.

Ce sont des plantes qui ne croissent que dans une atmosphère où les capitaux abondent.

Le capital de toute banque se divise en deux parties : la partie payée ou placée par les actionnaires, et la partie qui est empruntée. C'est sur ce dernier capital que les profits véritables des opérations de banques se réalisent.

Les banques se divisent encore, quant au mode qu'elles choisissent pour obtenir ce capital emprunté, en deux grandes classes : banques *de dépôt* ou de virements de parties, et banques *de circulation*.

Une banque peut appartenir à une de ces divisions, ou bien à toutes les deux.

Toute banque doit avoir deux capitaux bien distincts : le capital *réel* ou l'argent souscrit par les actionnaires, et le capital *d'emprunt*. Un établissement qui essaie d'opérer sans avoir au préalable exigé de ses actionnaires le paiement au moins partiel du capital souscrit, est sujet à de graves soupçons ; et pour qu'une banque obtienne cette seconde espèce de capital, qui s'appelle capital emprunté, il faut qu'elle soit comme la femme de César, au-dessus de tout soupçon.

Ce *sine qua non*, sans lequel une banque ne peut faire de profit, est fondé sur le crédit.

Le capital emprunté peut être créé selon telle ou telle méthode ; mais quelle que soit la méthode que l'on adopte, la base en est toujours le crédit ou la confiance publique.

Les banques de dépôt obtiennent ce capital au moyen des dépôts.

Si une personne dépose \$100 entre les mains d'un banquier, disons à 4 0/0, et que le dépositaire puisse prêter ce montant à une tierce personne à 8 0/0, voilà un gain de \$4.00, et un capital emprunté de \$100.

En Angleterre, où en général les banques n'allouent aucun

intérêt sur les dépôts, le dépositaire n'aurait qu'à le prêter à 4 0/0 pour faire un profit de \$4. Quand les dépôts se montent à des milliers et des milliers de piastres, l'institution se trouve avec un joli capital ne lui coûtant que peu de chose, et tout aussi profitable que s'il lui appartenait.

On me demandera peut-être qui empêche le propriétaire de prêter son argent à 4 0/0 à cette tierce personne, au lieu de le déposer à la banque, où il ne retirera aucun revenu. La réponse est celle-ci :

Une banque bien administrée jouit de la confiance publique ; les particuliers préféreront souvent confier leur argent à ces grandes institutions à 6/0 qu'à un particulier à 9 0/0. De plus, ces institutions ont un grand avantage sur les particuliers. Les rapports journaliers qu'elles ont avec les gens d'affaires les mettent à même de connaître l'état de ceux qui veulent emprunter, et par conséquent leurs opérations sont faites en pleine connaissance de cause. Le danger de faire des pertes en prêtant à des individus incapables de les rembourser se trouve diminué d'autant.

A défaut d'intérêt, le capital du moins semble en sûreté. On voit un exemple remarquable de la sûreté de ces institutions dans la Banque de France, qui, fondée en 1803, n'a jamais fait une seule perte.

Quand même on aurait autant de confiance en un particulier qu'en une banque, il y a de grands inconvénients à prêter aux particuliers plutôt qu'aux banques. D'abord, celui qui veut prêter ne connaît pas toujours ceux qui empruntent. En prêtant à un particulier, il ne pourrait pas toujours rentrer en possession de ses fonds au moment même où il en aurait le plus grand besoin, inconvénient grave, très-grave pour celui qui peut d'un moment à l'autre se trouver court d'argent.

Les banques de dépôts font disparaître ces inconvénients. Elles reçoivent des fonds de ceux qui pour le moment n'en ont pas besoin, et elles avancent des fonds à ceux qui pour le moment en ont besoin. Ces institutions sont l'intermédiaire entre celui qui a et celui qui n'a pas. Ce sont des réservoirs dans lesquels tombent toutes les sommes non employées par leurs propriétaires, et où viennent puiser ceux qui manquent de capitaux.

Les services que ces banques rendent au commerce et à l'industrie sont inappréciables.

Les parties d'un district ou d'un pays qui n'offrent pas beaucoup d'emploi pour les fonds, sont drainés de leurs capitaux non utilisés, au profit des centres manufacturiers et industriels. Ainsi les campagnes qui sont dans le voisinage des villes, n'ont jamais beaucoup d'argent, parce que les cultivateurs déposent leurs épargnes, qui sont mises en circulation par les banques des villes à l'avantage des commerçants.

Les profits d'une banque sont en proportion du capital emprunté qu'elles emploient, c'est-à-dire que plus elle peut emprunter, plus elle gagne.

C'est sur l'argent d'autrui que la banque fait ses profits.

Il est notoire que les gouvernements ne sentent pas beaucoup, en général, le besoin d'emprunter la science ou la sagesse ; car ils croient facilement posséder toutes ces choses à un haut degré ; c'est ce que l'on dit, et je suis assez naïf pour le croire. Leur plus grand besoin est l'argent ; ils sont toujours disposés à payer un intérêt assez fort à ceux qui veulent leur avancer.

Je suppose que le gouvernement de ce pays s'engage à donner \$6,00 par an à tout individu qui lui prêtera \$100, et à rembourser le capital dans 20 ans.

J'ai \$100 ; \$6 0/10 pour moi n'est pas un taux assez élevé. Je me décide à fonder une banque, non pas une banque ordinaire, mais une banque modèle, où au lieu d'opérer avec un capital emprunté je vais travailler avec mon propre capital. Voilà donc ma banque ouverte, avec un capital de \$100. Je loue un bureau, je prête mon argent en sommes de 5, 6, 9 piastres, etc. A la fin de l'année, je trouve que les recettes se montent à dix piastre, et les dépenses, à quatre ; c'est-à-dire que mon argent m'a donné 6 0/10 et que j'ai donné mon temps pour rien. Si j'eusse prêté mon argent au gouvernement, j'aurais reçu \$6, tout autant qu'en tenant banque ; de plus, j'aurais pu m'engager comme instituteur dans quelque paroisse de la campagne, où mon salaire aurait été de \$180.00, payable tous les 5 mois ! On comprend que le seul parti qui me reste à prendre, est de prêter mon argent au gouvernement à 6 0/10 et de poser sur les contrevents de ma banque : *Chambre à louer*, congédier mon commis avec un certificat de capacité et de bonne conduite, retirer \$3 tous les six mois, et vivre de mes rentes.

Ces institutions ont un autre grand avantage : elles économisent le numéraire, au moyen de ce qui est connu sous le nom de virements de parties, c'est-à-dire par le pouvoir qu'ont les

· déposants d'opérer leurs paiements au moyen d'un transfert.
· Ce transfert s'opère au moyen de chèques.

III

· Les banques de circulation obtiennent leur capital payant
· avec beaucoup plus de facilité que les banques de dépôts. Celles-
· là prêtent l'argent de leurs créanciers, tandis que celles-ci ne
· prêtent l'argent de personne ; mais elles prêtent leurs propres
· billets payables au porteur. Il est connu de tout le monde
· qu'un billet payable au porteur n'est pas de l'argent. Si une
· personne qui a besoin de \$100 veut prendre la promesse écrite
· d'une banque pour ce montant, la garder pendant un an, la
· rapporter alors plus \$4.00, voilà un gain de \$4.00 pour cette
· institution, au moyen du capital fictif de \$100, que la banque
· s'est créé. Cette manière de former un capital est, comme vous
· le savez, fondée sur le crédit. Quand un marchand emprunte,
· quelque loyal qu'il soit, ce n'est pas pour admirer l'effigie de
· notre gracieuse souveraine, c'est qu'il a besoin d'argent pour
· remplacer les marchandises vendues, ou bien qu'il a des paie-
· ments à faire. Si la banque, au lieu de lui prêter de l'argent, lui
· prête ses billets, il n'y aura pas de différence quant à ce qui le
· regarde, pourvu qu'il puisse acheter avec ces billets ; et il le
· pourra avec autant de facilité que si on lui eût prêté de l'or,
· pourvu que le pays soit en paix, et que le public soit convaincu
· que la banque est en état de racheter immédiatement ses billets,
· c'est-à-dire qu'elle jouisse d'un bon crédit.

· Si le public est sous cette impression, le marchand pourra
· acheter où il voudra, et les billets serviront autant que l'or. Ce
· papier passera de main en main, aura le même cours que l'ar-
· gent monnayé, et restera dans la circulation un temps plus ou
· moins long, suivant les circonstances.

· A l'origine, cette facilité de cours que possèdent les billets
· dépend du crédit de la banque, c'est-à-dire de l'opinion répandue
· dans le public sur sa solvabilité. Il est assez évident que les
· billets servant de monnaie sans crédit est une impossibilité.

· Une institution monétaire aura beau être riche, avoir un
· capital immense, si elle ne jouit pas de la confiance publique, il
· sera fort difficile, sinon impossible, de faire circuler ses billets.
· Comme les billets qu'elles peuvent maintenir en circulation
· forment le capital des banques de cette catégorie, elles font
· tout en leur pouvoir pour retirer les billets des institutions

rivales, afin d'avoir un champ plus vaste pour leurs propres opérations.

Quand elles font des prêts, elles les font toujours avec leurs propres billets, et quand elles reçoivent en paiement des billets signés par des établissements qui leur font opposition, elles ne les émettent plus ; elles les envoient à qui de droit, pour en recevoir le paiement.

Ainsi, plus une banque peut émettre de billets, et moins elle est obligée d'en racheter en numéraire, plus elle fait de profit, plus son capital payant est considérable.

Ceci n'est vrai que pour les temps de paix, pour les pays qui ont un gouvernement solide, à l'abri des révolutions.

En temps de trouble et en temps de guerre, les billets mêmes du gouvernement n'ont pas cette facilité de cours. On affectionne alors beaucoup plus les métaux précieux, pour la bonne raison que les métaux valent intrinsèquement, ou à peu près, le montant pour lequel ils ont cours, tandis que le billet ne vaut rien intrinsèquement ; et si la banque qui en est responsable venait à disparaître, il ne vaudrait rien même extrinsèquement.

Il est plus facile de créer un capital au moyen de la circulation qu'au moyen des dépôts. Pour faire un civet, il faut un lièvre ; pour opérer au moyen de dépôts, il faut des dépôts. Pour qu'une somme considérable soit placée entre les mains d'un banquier, il faut qu'un nombre considérable de personnes s'accordent à lui remettre leurs capitaux. Mais ceci prend du temps : il faut que le public se soit fait à l'idée que son argent sera mieux entre les mains d'un banquier que partout ailleurs.

En Canada, tout le monde reconnaît l'avantage des dépôts ; mais il n'en est pas de même partout.

Enfin la formation d'un capital au moyen des dépôts demande que le public fasse un effort, c'est-à-dire qu'il apporte son argent. La création d'un capital au moyen de la circulation, loin de demander un pareil travail au public, exige tout le contraire, c'est-à-dire tout simplement qu'il s'abstienne de venir présenter ses billets pour en recevoir le paiement.

Dans l'émission des billets, le banquier, celui qui doit en bénéficier le plus, peut donner ses billets comme prêt, ou bien en paiement de dettes, ou enfin pour payer les dépenses de l'institution. Mais en ce qui regarde l'obtention de dépôts, le banquier est passif. L'émission de billets dépend du banquier, les dépôts dépendent du public.

La circulation est commencée par la banque et ne demande aucun effort de la part du public ; au contraire, il faut un effort de la part du public pour arrêter la circulation une fois commencée. Il est très-évident que les institutions de circulation doivent précéder les banques de dépôts.

La circulation est une espèce de réclame ; elle sert à faire connaître la banque, à en établir le crédit, à la populariser. Ainsi, suivant l'ordre logique, les opérations au moyen de la circulation doivent précéder celle qui se fait au moyen des dépôts. Bagehot en donne l'explication dans les termes suivants : " Dans un pays où les banques ne sont pas en vogue, quand un particulier, pour une cause ou pour une autre, reçoit un montant en or, il ne le dépose point : il a peur ; la banque peut tomber d'un jour à l'autre ; alors son or sera perdu.

Si au contraire ce montant est en billets, il peut faire une de ces trois choses : demander le paiement des billets au comptoir de la banque qui les a signés, recevoir le paiement en espèces sonnantes, qu'il gardera chez lui ; ou garder les billets chez lui ; ou enfin les déposer à la banque. S'il a intention d'employer cet argent tout de suite, le papier ayant cours comme l'or, excepté pour les dettes payables à l'étranger, il ne prendra pas la peine de les échanger.

Il n'aura peut-être pas un besoin immédiat de son argent, et comme le papier vaut l'or pour les opérations commerciales, il ne prendra pas la peine d'exiger le paiement de ses billets ; il les conservera chez lui ; bien vite il s'apercevra qu'au lieu d'avoir des billets, il serait préférable de les mettre entre les mains du banquier ; le danger de perdre se trouve diminué d'autant.

Supposons qu'il garde le papier d'une banque chez lui, et qu'elle tombe, ses billets ne vaudront rien. S'il dépose son argent et que la banque vienne à faillir, il perdra pareillement. Qu'il garde des billets dans son propre coffre ou qu'il les dépose, si la banque vient à tomber, il perdra ; mais en les conservant chez lui, il y a deux dangers de plus qu'en les déposant : les voleurs et le feu.

S'il a ouvert un compte à la banque, ces dangers disparaissent, ou mieux ils sont transférés du déposant au dépositaire.

Il n'y a pas de doute que cette vérité, quoique d'une simplicité élémentaire, met du temps à se répandre parmi les classes non instruites ; mais à la fin, le sens commun—chose bien rare—prévaut, et les dépôts commencent."

L'Écosse est le pays où les banques de dépôts sont le plus répandues. L'émission des billets est un item de leur passif, d'une importance très-minime; pourtant les billets étaient la seule source de revenu pour ces institutions pendant de longues années.

	Circulation.	Dépôts.
Ainsi la Banque de Dundee.....	1764...£30,395...
	1774... 27,670...
	1784... 56,342...
	1794... 50,254...	48,809
	1804... 54,000...	157,821
Ainsi de suite, en.....	1864... 41,118...	684,899

La Banque de France avait, en février 1873, une circulation de..... £110,000,000
et des dépôts au montant de..... 15,000,000

Il est vrai qu'elle est la seule banque de circulation en France, tandis qu'il y a, dans le même pays, un grand nombre de banques de dépôts.

JOHN AHERN.

—(A continuer.)

LA CRISE COMMERCIALE ACTUELLE

(Suite et fin.)

L'abondance engendre presque toujours l'extravagance.

Cette recrudescence d'affaires ayant augmenté le crédit et la quantité des capitaux circulants, on se lança dans toutes sortes d'opérations : banques, compagnies d'assurance, de transport, usines, minières, terrains ; tout était bon. La spéculation ne manqua pas de jouer le rôle qu'elle remplit toujours dans ces temps de vertige et d'entraînement. Qu'il suffise de mentionner les spéculations de terrains à Montréal. Grâce à cette ardeur effrénée pour la spéculation, des terrains presque sans valeur dans les temps ordinaires, se vendirent à des prix fabuleux. L'enivrement était tel que pour monter une spéculation de terrain, il suffisait de diviser les propriétés en lots à bâtir, d'en faire imprimer le plan, et d'annoncer une vente à l'encan. On poussa les choses à un tel point, que si tous les terrains ainsi achetés en spéculation s'étaient bâtis de suite, les limites de la ville de Montréal comprendraient une étendue presque aussi grande que celles de la ville de New-York.

Inutile de dire que ces spéculations ont immobilisé des capitaux énormes, puisque les travaux d'embellissement, ouverture des rues, etc., d'une seule propriété, ont coûté près de cent cinquante mille piastres.

Cette fièvre de spéculation était générale ; avocats, notaires, marchands, boutiquiers, tous faisaient dans les terrains, et retiraient les capitaux des affaires ordinaires pour se procurer ces valeurs factices.

Pour activer davantage ces opérations téméraires et faire mieux avaler la pilule, on eut recours à tous les moyens, mais surtout à l'établissement des sociétés de bâtisse ; en moins de quatre ans, il en fut fondé plus de vingt.

La réalité finit par ouvrir les yeux aux plus enthousiastes, mais il était trop tard. Quand les spéculateurs constatèrent que la demande était bien loin d'approcher l'offre des terrains, les engagements étaient contractés, et il fallait bien les rencontrer.

Pour faire honneur à ces engagements, force fut aux spécula-

teurs de tirer sur leurs dépôts, ou de prendre une partie des capitaux dont ils avaient besoin pour leur commerce ordinaire. Les institutions de crédit ne suffisant plus aux demandes d'avances, qui se multipliaient, la gêne se fit sentir avec une rigueur brutale, et les pertes commencèrent.

Le fait suivant peut donner une idée de ces pertes. Il y a plus de deux ans, quelques personnes achetèrent un terrain pour \$280,000, et firent de grandes dépenses pour le mettre en vente, le transformer en lots à bâtir. \$50,000 furent payées sur le prix d'achat, en passant le contrat. Le printemps dernier, ces personnes offrirent à leur vendeur de payer encore \$30,000 et de lui remettre son terrain, s'il voulait résilier le contrat et les tenir quittes, préférant se débarrasser au moyen d'une perte sèche de \$80,000, plutôt que de perdre encore davantage. Cette offre n'a pas été acceptée et les spéculateurs auront encore à rendre gorge.

La fièvre des bâtiments et des belles constructions a marché de pair avec celle des lots à bâtir et des terrains de spéculation. Il fallait bien des constructions de luxe, des maisons de grand gala, des bureaux somptueusement montés, pour loger les millionnaires en herbe qu'allaient faire surgir les spéculations de terrains. On se mit donc à l'œuvre, et il faut dire que si Montréal peut s'enorgueillir de ses belles constructions, de ses riches édifices, il peut aussi se reprocher d'avoir immobilisé dans ces travaux des sommes énormes, dont la disparition de la circulation se fait aujourd'hui vivement sentir dans les affaires. Il paie bien cher la jouissance que lui procure la contemplation de ses monuments d'extravagance.

La construction des chemins de fer a contribué aussi pour sa part à la gêne qui se fait sentir dans les affaires. Pendant les quatre années comprises de 1869 à 1872 inclusivement, la valeur des matériaux importés pour les voies ferrées s'est élevée à \$7,750,020, et à plus de dix millions jusqu'en 1876; en sorte qu'on peut dire sans exagération que depuis une dizaine d'années, ces travaux ont absorbé plus de vingt millions en dépenses improductives. Il est vrai qu'une partie de ces dépenses a été payée au moyen d'emprunts faits à l'étranger, mais il est indubitable aussi qu'une bonne partie a été prise sur les capitaux circulants, sans compter le service des intérêts, et on ne saurait nier que ces dépenses aient fait un certain vide dans les ressources pécuniaires du pays.

D'ailleurs les dépenses improductives de toutes sortes se sont multipliées d'une manière disproportionnée avec l'accroissement de la richesse et de la production. En 1869, nous avons importé en tabac, spiritueux, vins, bière, soieries et articles de mode pour \$4,413,570, et pour \$8,628,249 en 1872; ce qui accuse une augmentation de \$4,214,679 ou de 95700 en quatre ans.

C'est énorme !

Ces dépenses de luxe, ou d'une nécessité tout à fait secondaire, ne peuvent augmenter d'une manière aussi extraordinaire sans produire un certain malaise dans les affaires, et atténuer considérablement les forces productives du pays. Ce sont autant de millions qui sont engloutis sans compensation aucune, et dont la consommation même est une cause de perte sèche sous tous rapports.

Maintenant, si nous examinons les importations et les exportations en général, nous constatons que de 1868 à 1874, les premières ont augmenté de 77700 et les secondes de 55700, ce qui établit un déficit apparent de 22700.

Il est bien vrai que pour avoir le chiffre de notre production, il faut ajouter à celui de nos exportations ce que nous avons gagné dans les transports, dont une grande partie a été faite par des armateurs canadiens; mais, d'un autre côté, pour avoir le montant exact de notre consommation, il faut ajouter les droits d'entrée payés sur les importations, ce qui compense à peu près ce que nous avons gagné dans les transports, en sorte qu'au point de vue des ressources pécuniaires, notre position s'établit par un déficit de 22700 à peu près.

Donc, au point de vue de la production et de la consommation, chaque million d'importation suppose le déboursement de \$220,000 en sus du contre-compte de nos exportations.

Les emprunts que nous faisons à l'étranger — emprunts des gouvernements, des municipalités, des associations mercantiles ou financières, des compagnies de chemins de fer, et des particuliers — comblent une grande partie de cette lacune; mais il est évident qu'il reste un déficit qui ne peut se solder que par les pertes que nous faisons subir à nos créanciers des autres pays. Il n'est pas besoin d'être maître passé en économie politique, pour apercevoir qu'un pareil état de choses ne peut aboutir qu'à la crise et à la banqueroute.

C'est précisément ce qui est arrivé.

La crise produite par les causes que nous venons de signaler

s'est déclarée ouvertement en 1875, et le montant du passif des faillites qui ont eu lieu dans le cours de cette année s'est élevé à \$28,843,967. L'actif nominal était bien de \$17,952,973 ; mais comme il n'a pas réalisé plus de dix millions, on peut dire sans craindre de faire erreur que cette liquidation a dû occasionner une perte d'au moins dix-huit millions ! Le passif des faillites de 1872, 1873 et 1874 a été de \$26,485,482. En admettant que ces faillites n'ont pas plus rapporté que celles de 1875, on arrive à la conclusion que, dans le cours de ces quatre années, les pertes ont atteint le chiffre assez respectable de *trente-cinq millions*, environ. Une bonne partie de ces pertes a été supportée par nos fournisseurs étrangers, et le resté par nos riches maisons de commerce, qui ont dû prendre sur le vieil acquis pour contrebalancer ces désastres.

Ainsi s'équilibre la position.

Sans doute que pour rétablir le bon ordre, nos importateurs ont dû réduire leurs opérations. Les importations ont baissé de \$127,514,594 en 1873 à \$119,618,657 en 1875, ou de \$5,895,937 ; mais dans le même intervalle, nos exportations ont diminué de \$11,902,943 ; et de \$37,724,772, en 1873, l'excédant des importations sur les exportations s'est élevé à \$41,831,678 en 1875.

C'est là que le contre-coup de la crise en Angleterre et aux Etats-Unis s'est fait sentir dans ce pays, et c'est là aussi ce qui explique le nombre extraordinaire des faillites qui ont eu lieu en 1875.

Nous comptons sur nos échanges pour solder nos engagements à l'étranger ; mais, à raison de la crise, la demande de nos produits ayant considérablement diminué sur les marchés anglais et américains, force nous fut de balancer par le déficit des faillites de 1875. Cette diminution a porté pour la plus grande partie sur les produits forestiers et agricoles, dont la valeur a baissé de \$6,346,381 de 1874 à 1875, bien que les quantités exportées soient restées à peu près dans les mêmes chiffres.

Telles sont les circonstances dans lesquelles la crise s'est produite en Canada. Préparée déjà par les opérations mal conçues, les entreprises téméraires, les spéculations, les dépenses improductives, elle a éclaté quand, pour combler le déficit existant, nous ne pouvions compter que sur nos exportations, qui ont diminué quand elles auraient dû augmenter considérablement pour permettre de faire face à la situation. Il a fallu tirer sur les capitaux acquis, et il n'est pas étonnant que, dans les onze

premiers mois de 1875, les dépôts dans les banques de Québec et d'Ontario aient diminué de \$9,513,277. Cette diminution représente autant de pertes pour le commerce et les ressources productives du pays.

En analysant tous ces faits, on arrive bien vite à la conclusion que cette crise provient exclusivement de l'insuffisance de la production. D'où vient le mal ?—De ce que nous avons dépensé — c'est à-dire consommé — en spéculations, en luxe et en travaux improductifs, beaucoup plus que nous n'avons gagné, c'est à-dire que nous n'avons produit ; et aussi de ce que nos exportations ont considérablement diminué. Et pourquoi nos exportations ont-elles diminué ? Parce que l'Angleterre et les Etats-Unis, nos deux grands, nos deux uniques marchés, souffrant de la crise, n'ont pas assez produit pour leur permettre de nous acheter la même valeur de produits. C'est donc sous tous les rapports l'insuffisance de la production qui a réellement agi comme cause du mal, sous diverses formes.

Quand finira cette crise ? Lorsque nous aurons fini de solder les engagements téméraires et excessifs qui l'ont amenée, c'est à-dire quand, au moyen des banqueroutes et de l'économie, nous aurons réussi à balancer notre passif avec notre actif. Les faillites ont déjà fait une bonne partie de la besogne ; mais pour le reste, l'opération sera d'autant plus longue qu'il y a peu d'apparence que les affaires reprennent avant longtemps l'activité qu'elles avaient en 1873.

Relativement à l'Angleterre et aux Etats-Unis, nous l'avons dit plus haut, les deux pays avec lesquels nous faisons presque tout notre commerce, la crise actuelle a un caractère tout particulier, et révèle un état de choses nouveau. Les Etats-Unis traversent une période de transformation économique, et l'Angleterre semble entrer dans une ère de décadence commerciale, causée par la concurrence que lui font des pays qui peuvent aujourd'hui lutter avantageusement avec elle. Or il s'écoulera de longues années avant que les Etats-Unis reviennent aux temps de prospérité que la transformation qu'ils subissent a fait cesser, et peut-être l'Angleterre ne reprendra-t-elle jamais l'ascendant que les grèves et la concurrence des autres pays lui ont fait perdre depuis quelques années. Cependant, à moins que nous ne cherchions de nouveaux marchés, que nous n'établissions de nouvelles relations commerciales, la reprise des affaires dans ce pays dépend de la même circonstance en Angle-

terre et chez les Américains. Il serait donc fort à désirer que nos hommes d'affaires se décidassent à tenter fortune sur de nouveaux marchés ; c'est le moyen le plus sûr et le plus prompt qui leur reste pour revenir aux temps d'activité et de prospérité, à la renaissance de l'âge d'or qui s'est terminé en 1873.

Il est impossible, sans doute, d'empêcher les crises, de prévenir ces perturbations dans les affaires, qui se produisent inévitablement à la suite des périodes de prospérité ; mais il y a moyen d'en atténuer la rigueur et d'en diminuer la fréquence. La prudence, l'étude et la connaissance des affaires peuvent faire beaucoup dans ce sens, et à ce point de vue on peut dire que les grandes maisons d'affaires et les banques, surtout, agissent trop souvent d'une manière répréhensible et dommageable aux vrais intérêts du commerce.

Dans les temps de prospérité, les hommes d'affaires, même les plus sages, se laissent facilement entraîner par l'ambition des grandes opérations, et avancent trop facilement à des gens qui n'ont ni l'expérience, ni l'honnêteté, ni les connaissances requises pour réussir. Le premier venu, pourvu qu'il soit en possession de certificats ou de recommandations plus ou moins apocryphes, obtient facilement des avances qui lui permettent de se lancer en des opérations hors de proportion avec ses ressources et ses aptitudes.

Ces premières avances se remboursent généralement assez bien ; on prend confiance, et pour augmenter les ventes et étendre les affaires, on en fait de nouvelles et on ouvre un compte régulier au nouveau client, sans songer que celui-ci ne réussit souvent dans les commencements que grâce à la curiosité, à l'appât du neuf, qui attirent invariablement à un nouvel établissement une foule de gens qui retournent bien vite aux vieux établissements, qu'ils patronisent depuis longtemps et avec lesquels ils sont engagés.

Ils ne sont pas rares les marchands de gros qui, pour agrandir leur clientèle, feront à un nouveau venu des avances qui lui permettront de fonder un établissement dans une localité où il y en a déjà assez relativement aux besoins de la population. Alors il arrive de deux choses l'une : ou le nouvel établissement ne peut pas soutenir la concurrence des anciens, ou ces derniers ne peuvent pas tenir contre l'autre ; et dans l'un ou l'autre cas, le malaise créé par cette concurrence finit presque toujours par la ruine de part ou d'autre. Heureux le four-

nisseur qui peut se tirer d'affaires sans contribuer à la solde des pertes, ce qui arrive bien rarement.

Pour peu que ce système se généralise, ce qui arrive invariablement et ce qui est surtout arrivé depuis quelques années, l'insuccès de ces entreprises téméraires se traduit bien vite en un certain malaise dans les affaires, et s'annonce par l'accroissement du nombre des petites faillites. Et ces petites faillites sont d'autant plus ruineuses pour les maisons de gros, que ceux qui les font comptent ordinairement dans leur clientèle les gens dont le crédit est le plus mauvais : le détailleur, s'inspirant de l'exemple de son fournisseur, vend quand même pour se donner du crédit, sans guère s'occuper de la solvabilité de ses acheteurs. Il n'a rien à perdre puisqu'il opère sur le crédit, et tout à gagner en risquant. S'il réussit en forçant les ventes et faisant des crédits, son affaire est assurée; et s'il ne réussit pas, il n'en sera pas plus mal qu'à ses débuts, puisqu'il a commencé avec le bien d'autrui. Tant pis pour le fournisseur

Il y a dans ce système d'avances inconsidérées un mal réel, une cause féconde de banqueroute et de ruine; et les marchands de gros, qui sont les premiers à se plaindre dans les temps de crise, parce que ce sont eux qui en souffrent le plus, méritent jusqu'à un certain point le sort qui leur arrive, car ce sont eux qui ont provoqué le désastre : ils sont punis par où ils ont péché.

Le haut commerce devrait se faire un devoir de parer à ces maux, en agissant avec plus de prudence et de circonspection, en étudiant avec plus de soin et de réflexion le caractère, les aptitudes, les chances de succès et la perspective de réussite des nouveaux venus qu'ils font entrer dans les affaires. Il faut être libéral, mais pas libéral à l'excès; car en affaires comme dans toutes les autres choses, les excès sont toujours dangereux. D'ailleurs la libéralité doit être réservée pour ceux qui en sont dignes, et non pour ces fruits secs, ces gâte-métier qui ne peuvent que ruiner les autres ou se ruiner eux-mêmes par leur inexpérience et leur inaptitude.

Les banquiers ont aussi leur large part de la responsabilité des crises commerciales, et ils peuvent beaucoup pour en atténuer la fréquence et la rigueur. Ils sont les dispensateurs du crédit, et la façon dont ils l'accordent exerce indubitablement une immense influence sur les affaires. Or, sans être pessimiste, on peut dire qu'en général ils ne manœuvrent pas ce puissant levier des opérations mercantiles avec la prudence, l'habileté

et la circonspection qu'on a droit d'exiger d'eux. Le crédit est bon, nécessaire au développement du commerce et de l'industrie ; mais il en est du crédit comme de beaucoup d'autres bonnes choses, il devient une cause féconde de malheur quand on n'en use pas sagement : *corruptio optimi pessima*.

En général, le banquier s'occupe avant tout et exclusivement de son affaire ; tout ce qu'il lui faut, c'est une bonne garantie pour sa créance, et du moment qu'il est convaincu qu'il sera bien remboursé, il prête sans guère hésiter, ni s'occuper de l'emploi qu'on fera de ses fonds ; il ne voit pas plus loin que le faiseur et l'endosseur. Du reste, ses capitaux ont besoin d'emploi, ses actionnaires comptent sur de gros dividendes ; peu lui importe le reste, pourvu qu'il satisfasse à ces exigences. Telles sont les considérations que le banquier prend ordinairement pour fin de sa conduite.

Avec un pareil système, le crédit devient un agent dangereux, un engin de destruction. Quand les affaires vont bien, dans les temps de prospérité, de confiance et d'activité, les bons effets de commerce surabondent autant que les capitaux, et on obtient facilement la signature des gens les mieux posés ; les entreprises les plus risquées réussissent à obtenir le concours et l'appui des hommes riches et prudents, qui se laissent illusionner par l'entraînement général. On contracte engagements sur engagements, et les opérations de crédit ne connaissent plus de bornes : spéculations, extension des affaires, entreprises publiques et privées, tout se fait avec le papier. Tout va bien pendant un certain temps ; le banquier accepte sans répugnance, et sans beaucoup s'occuper des conséquences pour les autres, le papier revêtu de bonnes signatures, et alors se produit ce que nos voisins des Etats-Unis appellent si bien l'*inflation*. Arrive enfin la réaction. L'insuccès des entreprises nouvelles, des spéculations à outrance, des importations excessives, commence à créer du malaise ; on s'aperçoit qu'on a fait fausse route, qu'on s'est trop aventuré, et chacun cherche à se tirer d'affaire le mieux possible. Le banquier est le premier à commencer la réaction : il devient aussi intraitable qu'il a été libéral ; vous avez beau le supplier, il fait la sourde oreille et vous laisse dire ; sa dette est exigible, il en réclame le paiement ; malheur à vous si pour l'obtenir il faut vous mettre dans l'embarras.

Que le banquier se fasse payer, il n'y a pas raison de l'en blâmer, c'est son devoir ; mais là où il est répréhensible, c'est d'avoir trop contribué à l'expansion du crédit et par là même

au développement anormal des affaires, qui a provoqué la catastrophe.

Au moyen du crédit, dont il est le dispensateur, le banquier peut contrôler le développement des affaires et empêcher qu'il ne dégénère en excès ; il peut empêcher la création d'une foule d'entreprises hasardées et dont l'insuccès ne peut avoir que des conséquences désastreuses, comme il peut empêcher de se lancer dans des opérations trop considérables une foule de gens qui n'ont ni les ressources, ni les aptitudes requises pour les entreprendre. C'est en accordant ses faveurs et en prêtant ses capitaux pour stimuler toutes les opérations anormales, qu'il se rend responsable des crises, alors qu'il lui serait facile de les rendre moins fréquentes et moins ruineuses, en n'encourageant que les entreprises proportionnées aux besoins et aux ressources du pays, et conduites par des hommes possédant les qualités requises pour arriver au succès. Que le banquier agisse dans les temps de prospérité et d'abondance avec la prudence, la circonspection dont il fait preuve dans les temps difficiles, et les crises deviendront nécessairement moins fréquentes et moins graves.

Et puisque nous sommes sur le compte des banquiers, disons franchement tout ce que nous pensons d'eux.

Chose déplorable ! un bon nombre de ces hauts personnages de la finance sont loin de posséder les connaissances et la perspicacité requises pour remplir dignement les importantes fonctions qui leur incombent. Il est presque passé en doctrine — c'est l'opinion de Gilbert — que le banquier doit être une espèce d'automate, de machine à escompter, qui doit se mouvoir constamment dans le même cercle, et suppléer au talent réel par un certain ensemble de qualités médiocres. Cette opinion, pour le moins discutable, est presque universellement acceptée dans notre pays, et il s'ensuit que beaucoup de banques sont conduites par des hommes qui n'ont ni les talents nécessaires, ni les connaissances voulues, et qui n'agissent qu'au jour le jour sans pouvoir prévoir l'avenir.

Ils font bien ce qu'ils font, par routine, mais n'ont aucune idée des conséquences que peut avoir l'ensemble de leur conduite.

Ainsi nos banquiers se guident presque invariablement, pour accorder l'escompte, sur la valeur *actuelle* des signatures qui leur sont présentées, et ils ne réfléchissent guère que tel marchand qui est riche aujourd'hui, parfaitement solvable, sera peut-être ruiné avant six mois, par les pertes qu'il subira

dans ses relations avec d'autres négociants engagés en des lignes différentes. Et s'il prend en considération les conditions dans lesquelles se trouve la ligne à laquelle appartient soit client, il ne s'occupera guère d'examiner les circonstances qui peuvent l'affecter. Or, c'est précisément ce manque de perspicacité, ce défaut de connaissance générale des affaires qui explique l'expansion, toujours si dangereuse, que nos banquiers donnent au crédit dans les temps de prospérité. S'ils étudiaient les lois et les conditions des échanges, la situation économique du pays, les circonstances dans lesquelles se trouvent les différentes lignes de commerce et d'industrie, puis réglèrent leur conduite sur le résultat de ces études, il est bien certain que les crises ne troubleraient pas aussi souvent, ni aussi profondément les affaires. Mais comment voulez-vous exiger cette étude, ces connaissances, d'un homme qui, pour être parfait dans sa classe, n'a besoin d'être ni un savant, ni un homme de talent réel, mais simplement qu'une médiocrité besogneuse ?

VI

Examinons maintenant les effets des crises commerciales.

Ces perturbations dans les affaires entraînent nécessairement la ruine d'une foule d'individus. Tous ceux qui se sont trop aventurés, qui ont mal opéré, paient assez souvent cette imprudence par la perte de leur fortune. Ces pertes survenant en grand nombre simultanément, on les regarde comme un appauvrissement réel pour la société. C'est une erreur. Ces ruines individuelles sont occasionnées par un dérangement de valeur, c'est-à-dire parce que l'accumulation des produits en fait baisser le prix et oblige les détenteurs de les sacrifier à vil prix pour réaliser. Ainsi, dans ces temps de gêne, de stagnation, de pénurie, telle marchandise qui a coûté cent ne peut se vendre que soixante-quinze ou quatre-vingts. Cette vente au rabais fait bien perdre vingt ou vingt-cinq pour cent à celui qui la fait ; mais d'un autre côté, elle fait gagner proportionnellement à l'acheteur, qui se procure, à vingt ou vingt-cinq pour cent meilleur marché, les choses qui sont vendues à sacrifice ; en sorte que ce qui est perdu par le vendeur est gagné par l'acheteur. De même, si la valeur des capitaux fixes ou engagés, des terres ou autres propriétés immobilières, baisse en raison inverse de ce que monte celle des capitaux-monnaie, les détenteurs de capitaux fixes perdent, mais les possesseurs de capitaux circulants gagnent dans la même proportion, en sorte

que ce qui est perdu pour l'un est gagné pour l'autre. En un mot, une variation de valeur change l'état d'appropriation des richesses existantes, mais elle ne saurait en altérer la somme, et si la crise trouble un grand nombre d'existences particulières, elle n'appauvrit nullement la société. L'appauvrissement et le mal sont dans les causes de la crise ; ils ne sont pas dans la crise elle-même, qui, au contraire, y porte remède (1).

Car, non-seulement les crises ne sont pas ruineuses, mais encore elles sont nécessaires pour remettre les affaires dans leurs conditions normales, et empêcher qu'on ne s'aventure trop loin dans la voie des entreprises et des consommations improductives. Elles sont aussi nécessaires pour débarrasser le commerce et l'industrie de ces gâte-métier qui ruinent les autres par leur inexpérience ou leur malhonnêteté. La crise fait main-basse sur tous ces concurrents de mauvais aloi, et ne laisse dans les affaires que les hommes qui sont dignes et capables de continuer avantageusement leurs opérations. Enfin la crise, pour employer une expression biblique, sépare l'ivraie du bon grain. C'est une espèce de saignée qui affaiblit, fait perdre de l'activité momentanément, mais donne plus de forces pour l'avenir. Aussi voit-on invariablement la richesse s'accumuler à la suite des crises, et les hommes d'affaires sages et prudents réaliser peut-être plus lentement, mais d'une manière bien plus sûre, des bénéfices qui peuvent les mettre à l'abri des éventualités. C'est le calme rafraîchissant et vivificateur qui suit toujours la tempête.

Et si on exagère tant les prétendus maux qu'occasionnent les crises commerciales, c'est parce qu'on se laisse tourner la tête par le trouble qu'elles causent, sans tenir compte des avantages qu'elles procurent, et du bien incontestable qu'elles font. Ces récriminations, comme beaucoup d'autres qu'on entend si souvent sur des sujets analogues, ne sont que le fruit de l'ignorance ou du manque de réflexion.

A toute chose malheur est bon, dit le proverbe ; et les crises, qui donnent une rude leçon aux hommes d'affaires, sont bonnes pour ramener les opérations mercantiles dans les limites assignées par la sagesse et la prudence, qu'on méconnaît trop facilement dans les temps d'abondance et de prospérité. *Bene castigat qui fortiter castigat.*

J. C. LANGELIER.

(1) Courcelles-Seneuil.

SUPPRESSION

DES

RELATIONS DE LA NOUVELLE FRANCE

III (1)

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue de Montréal*, qu'il sera nécessaire de faire l'éloge de nos anciens missionnaires. La tradition et l'histoire écrite rendent un même témoignage aux vertus et au zèle des PP. Jésuites. M. Michelet leur a reproché, il est vrai, de conserver de la glace pour leur vin ; mais on peut douter que M. Michelet mit toujours de l'eau dans le sien. M. Parkman, qui leur a consacré une de ses études rétrospectives, (2) voudrait bien trouver à critiquer ; mais son admiration perce malgré lui. Le missionnaire est irréprochable ; c'est le jésuite qui a tort à ses yeux ; l'ordre même semble l'inquiéter, il craint qu'il n'y ait quelque chose qu'il ne comprenne pas : il circule alentour, il voudrait en surprendre le secret. D'ailleurs, comment paraître impartial ou esprit supérieur, si on ne critique un peu ou beaucoup ? M. Parkman a critiqué ; mais en même temps, il trace un beau portrait de ces hommes, dont les nobles qualités le fascinent malgré lui.

Pour rester dans mon sujet, je me contenterai de citer ce qu'il dit des *Relations* et de leur valeur :

(1) Au moment où le commencement de cette étude était livré à l'impression, je m'assurais que le prénom du P. de Angelis est bien *Bernard* et non *Benoit*. Il a publié *Epistolæ præpositorum generalium ad patres et fratres societatis Jesu*. Anvers, 1635. Voir le cahier de mars, p. 111, note 2.

(2) M. Parkman, en homme qui a la conscience de son mérite, voulait un sujet qui fit ressortir les qualités de sa plume facile et brillante. Il a choisi le Canada, sous la domination française, et il n'a pas eu tort : la matière est abondante et variée, la vie et la poésie se montrent partout, tandis qu'il serait difficile de dramatiser l'histoire de la Nouvelle-Angleterre, ou de tenir le lecteur éveillé en face de ces puritains taillés dans un même bloc. Cependant on croirait à le lire, que l'auteur en éprouve un certain dépit, qui retombe un peu sur nous ; mais le moyen de se plaindre de celui dont on accepte les louanges ? D'ailleurs, M. Parkman n'a pas la prétention de refaire l'histoire. Nous recommandons à nos lecteurs la suite de ses tableaux, vraiment charmants quoique traités d'une manière un peu uniforme, peut-être.

“ OEuvre d'hommes qui avaient reçu une éducation classique, le style en est simple et souvent indigeste, comme on peut le trouver dans des narrations écrites hâtivement, sous la hutte du sauvage, ou dans la pauvre maison d'un missionnaire enfoncé dans la forêt, au milieu des ennuis et des interruptions de toutes sortes. Quant à la valeur de leur contenu, elle est absolument sans égale. Archives modestes d'aventures et de sacrifices étonnants, peinture frappante de la vie des bois, faisant alterner les détails longs et monotones de la conversion de quelques sauvages, et le récit digne de louange de la conduite d'un néophyte exemplaire. Comme autorité en ce qui concerne la condition et le caractère des habitants primitifs de l'Amérique du Nord, il est impossible d'en exagérer la valeur. Je puis ajouter que l'examen le plus sévère ne me laisse aucun doute que les missionnaires aient écrit avec une bonne foi complète, et que les *Relations* occupent une place importante comme documents authentiques et dignes de foi.”

Nos historiens partagent sur ce point l'opinion de M. Parkman. Tous, depuis le P. Charlevoix jusqu'à M. Faillon, ont largement puisé dans les *Relations*; mais personne ne l'a fait peut-être avec plus d'abandon que l'auteur de l'*Histoire de la Colonie Française en Canada*: c'est un hommage que sa critique sévère a rendu à la sincérité et à l'exactitude de nos premiers chroniqueurs. C'est en même temps une réponse indirecte à quelques attaques dont les *Relations* ont été parfois l'objet.

Le P. Martin a voulu répondre directement à ces attaques: il l'a fait avec le succès et l'autorité que lui donnent ses connaissances et son talent. Il y a un point cependant sur lequel je me permettrai de différer d'opinion avec lui. “ Il est facile, dit-il, de s'apercevoir que ces annales pieuses n'étaient pas destinées à entrer dans le domaine public..... On y trouve l'abandon et la simplicité d'une communication de famille, et c'est ce qui explique pourquoi le récit des missionnaires semble si exclusivement borné aux œuvres qui leur sont personnelles ou qui n'appartiennent qu'à leur famille. (1) ”

Ceci peut s'appliquer tout au plus aux lettres du P. Biard, publiées dans les *Litteræ Annuæ* et à celle du P. C. Lalemant reproduite par le *Mercure Français*. Tout le reste a été écrit, sinon en vue de la publicité, du moins pour être publié et répandu

(1) *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. 1, p. IX.

dans les différentes classes de la société française. Il est facile de s'en convaincre. Pour moi, je vois dans cette circonstance une plus grande garantie d'exactitude, car plus la publicité était rapide et étendue, plus il était facile de contrôler et de critiquer le récit, et on n'y eût pas manqué, si l'occasion s'en était présentée. (1)

On s'empressait de les publier au plus vite : La relation du P. Biard seule a paru plus d'un an après sa date (2) ; les autres étaient mises à l'impression presque aussitôt après l'arrivée des vaisseaux qui les apportaient en France.

Ainsi la première lettre du P. Le Jeune, datée du 28 août 1632, a commencé à être imprimée vers le 15 novembre, date du privilège royal (3), et elle paraissait avant la fin de cette

(1) C'est un fait bien étonnant que dans l'espace de quarante ans, il ne se soit presque pas élevé de réclamation importante contre la véracité des *Relations*. M. Dollier de Casson, par exemple, se plaint dans son *Histoire du Montréal*, p. 181, que son nom a été défiguré, dans la Relation de 1666, ce qui est vrai. Le P. Le Clercq, *Etablissement de la Foi*, se renferme dans des reproches généraux. L'occasion aurait été bonne cependant pour son but, qui était d'accuser les PP. Jésuites. Il en est de même du P. Hennepin dans les *Nouveaux voyages*, etc.

Si je cite le nom de ce conteur aventureux, c'est parce que son intention malveillante est une preuve de ce que j'avance ici. Quant à son autorité personnelle, elle est nulle. L'espèce de culte que lui ont voué les écrivains et les collectionneurs d'une certaine école, ne témoigne pas beaucoup en faveur de leur critique.

(2) Il dit à deux reprises, pp. 59 et 65, de l'édition de Québec, qu'il l'écrivit en 1614, et la date de l'impression est de 1616.

(3) Dans les éditions originales, le privilège du Roi et la permission du Provincial sont presque invariablement à la suite de la table, laquelle vient souvent après la lettre d'envoi, le tout au commencement de la *Relation*. Dans la réimpression de Québec, la lettre d'envoi n'est pas distinguée par les caractères, du reste de l'ouvrage : la table est renvoyée à la fin de chacun des trois volumes ; le privilège et la permission sont placés à la suite de la relation. On se trouve ainsi privé de plusieurs éléments importants de comparaison, nécessaires dans toute étude bibliographique, et c'est une nouvelle preuve que l'édition originale ne peut être remplacée par d'autres, quelque bien exécutées qu'elles soient.

Si j'insiste sur ce point, ce n'est nullement pour en exagérer l'importance. Dans l'étude d'une question, on ne peut jamais avoir trop de moyens de contrôle. Ainsi, à propos de la relation de 1638, publiée cette année-là même, le Commandeur Viger avait cru voir une erreur typographique dans la date de l'impression. Il se fondait sur ce que le privilège royal était du 14 décembre,

année. Il en est de même de la Relation de 1638, qui fut publiée avant le commencement de 1639: Toutes les autres ont invariablement paru dans les premiers mois de l'année qui suit leur date, assez tôt pour que des exemplaires en fussent expédiés en Canada par le départ d' printemps.

On connaissait si bien l'intérêt qu'elles excitaient que parfois on arrêta l'impression, pour ajouter des lettres arrivées plus tard, ou les dernières nouvelles ⁽¹⁾, malgré les réclamations de MM. Cramoisy.

Le fait, déjà signalé, que quelques années ont eu deux éditions, indique une vente assez rapide. Quand par malheur la relation avait été prise ou perdue, on tâchait d'y suppléer le mieux possible, pour satisfaire la curiosité du public. On sait encore que plusieurs gentilshommes, des religieuses, de simples artisans se décidèrent à passer en Canada, après la lecture des "archives pleines de sacrifices étonnants."

En Canada elles excitaient beaucoup moins la curiosité qu'en France; cependant elles y étaient lues: elles devaient circuler dans la campagne, à peu près comme les Annales de la Propagation de la Foi, à une époque où il était difficile de se procurer des livres. On a remarqué toutefois qu'elles étaient très-rares dans les villes, introuvables dans les campagnes. Ceci n'est pas tout à fait exact. Car je sais que dans quelque paroisse au dessous de Québec, on en a trouvé des lambeaux, qui avaient servi de livre de lecture, dans leur enfance, à des personnes âgées alors de 75 à 80 ans. Un exemplaire assez bien conservé a été trouvé dans le district de Trois-Rivières. Il faut remarquer qu'en 1673, date de leur suppression, la population rurale était encore assez restreinte: de plus l'absence de livres faisait que le

et la permission du P. Provincial du 26 mars de la même année, quantième où évidemment la Relation, datée du 25 août, ne pouvait être soumise à l'approbation des supérieurs. Un examen attentif m'a fait voir qu'il n'y a aucune erreur dans ces dates. La permission du Provincial est bien du 25 mars 1638; un arrangement définitif avait été pris, à cette date, entre les PP. Jésuites et Cramoisy, à qui on accordait "pour l'avenir l'impression des Relations de la Nouvelle-France." — Celle de 1637 avait été imprimée à Rouen par Jean le Boullanger. — Ce privilège est répété en 1645: pour les autres années, la date seule en est changée, la formule reste à peu près la même. C'était une attestation que l'ouvrage avait été examiné par les supérieurs, suivant la règle de la compagnie.

(1) Voir, entre autres, les années 1649, 1650, 1654, 1657, etc., vers la fin.

moindre volume était une richesse pour un hameau : on se le passait de famille à famille, pour rompre, par la lecture, la monotonie des longues soirées d'hiver. Dans ces conditions, après deux cents ans, il serait bien surprenant d'en rencontrer encore plusieurs exemplaires.

IV

Je viens de dire que des relations ont été perdues. C'est un malheur que nous avons à regretter pour les années 1649, 1653, 1655 et 1657⁽¹⁾. La première ne fut pas perdue à proprement parler ; mais le Supérieur de la résidence de Québec jugea qu'en face des événements qui venaient de s'accomplir au pays des Hurons, et du glorieux martyr de ses confrères, tout autre récit serait sans intérêt. Il a donc laissé de côté les faits qui concernent la colonie en général pour ne s'occuper que de la mission huronne.

La troisième fut volée entre la Rochelle et Paris, et presque totalement détruite. Le vaisseau qui portait celle de 1657 ayant été pris par les Espagnols, on jeta tous les papiers à la mer. Dans une occasion analogue, la relation de 1653 avait failli subir le même sort, et c'est par une espèce de miracle que quelques lambeaux échappèrent à la destruction. Écoutons le récit de cette triste aventure.

“ Le Pere à qui on auoit confié ces mémoires ayant esté pris par les Anglois, le dix-septiesme du mois de Decembre dernier passé, les soldats qui s'estoient rendus maistre du vaisseau qui le portoit, le fouillerent et le pillerent aussi bien que les autres. Ils luy rauirent sa petite Chapelle, en vn mot, ils luy osterent iusques à son Breuiaire, n'espargnans ny Calice, ny Missel, ny ornemens sacerdotaux, non pas mesme vne meschante couuerture, dont il se seruoit les nuicts assés froides et assés longues. Ils ouvrirent tous les pacquets, deplicherent tous les papiers, esperans trouuer quelques pieces d'argent ; mais se voyans frustrés de leurs esperances, ils en deschirerent vne partie, jetterent l'autre en la mer, ou bien sur le tillac du nauire, où tout le monde marchoit pesle-mesle, les vainqueurs et lés vaincus, les humiliés et les insolens. Le pauvre Pere ramassa doucement ce qu'il pût de lettres, de papiers et de memoires. Les vns

(1) La *Relation* des Hurons, de 1643, enlevée par les Iroquois, fut recouvrée par le P. de Brebeuf et publiée l'année suivante.

estoyent en lambeaux, et les autres estoient sales, comme si on les eust retirés de la bouë."

Ce sont là des pertes qui se réparent difficilement. Celles-ci ont laissé dans notre histoire des traces encore sensibles aujourd'hui, malgré les nouvelles sources de renseignements qu'on découvre chaque jour.

V

Nous arrivons enfin à la cause de la suppression des *Relations*:

Bien des conjectures ont été formées pour l'expliquer. Le P. Martin dans son introduction aux *Relations inédites* (1), en indique les plus vraisemblables qui seraient : 1o ordre du gouvernement français ; 2o décision de la Propagande ; 3o mesure de prudence prise dans la compagnie par suite des accusations que Arnould publiait dans sa *Morale pratique des Jésuites*. Il rejette les deux premières, parce qu'elles ne sont appuyées sur aucune preuve, et la troisième parce qu'elle n'est pas vraisemblable, Arnould ayant attaqué les missions du Canada, lorsque les *Relations* ne paraissaient déjà plus. L'ancien recteur du Collège Ste. Marie fournit une quatrième supposition, qui semble très-plausible : les missionnaires auraient eux-mêmes compris qu'il fallait cesser toute publication à cause des " modifications que le temps avait peu à peu introduites dans l'état de la colonie, mais surtout à cause des circonstances dans lesquelles elle se trouvait en 1673 (2)," c'est-à-dire par suite de la révolution que M. de Frontenac allait opérer dans l'administration des affaires. " Ainsi, " continue-t-il, l'on ne doit pas attribuer la suppression des *Relations* à un blâme qu'elles auraient justement mérité, et bien moins encore à une condamnation flétrissante partie de haut lieu. On ne peut la regarder que comme un acte de prudence, ou si l'on veut, comme une concession accordée par la peur (3)."

Eh bien ! non ; il n'y a eu ni peur, ni flétrissure, ni acte de violence, je suis heureux de le dire. La suppression est le résultat d'une mesure générale, adoptée par la Propagande pour les missions de l'Univers, comme nous allons le voir.

Ce fut à l'occasion de la célèbre, mais triste dispute soulevée contre les PP. Jésuites, qu'on accusait d'un libéralisme

(1) *Introduction*, p. II.

(2) *Ibid.* p. XXIII.

(3) *Ibid.* p. XXV.

outré à l'endroit des rites chinois. Comme il arrive toujours, chaque fois que le zèle n'est pas appuyé sur une science complète, les accusations avaient été très-vives (1) et duraient depuis assez longtemps. La Propagande, chargée spécialement des pays de missions (2), avait d'abord voulu faire entendre des conseils de paix qui ne furent pas écoutés. Voyant qu'il y avait dans les esprits plus de passion que d'amour du bien, et que les ennemis de l'Eglise s'emparaient de ces accusations, elle défendit plusieurs fois (3) de rien publier sur les missions sans une permission spéciale donnée par elle-même. Il paraît que ces ordres ne suffirent pas (4).

Clément X, qui venait de monter sur le trône pontifical, fit paraître, le 6 avril 1673, le bref *Credita nobis cœlitus* (5), dont le dispositif ne laissait plus aucune place aux manifestations de l'esprit de chicane.

Après avoir confirmé les dernières défenses de la Propagande, il ajoute : " Pour ces raisons et pour d'autres non moins graves, de l'avis des susdits cardinaux, par l'autorité apostolique, nous défendons, par la teneur de ces présentes, à toute personne de quelque état, degré, condition, même régulier, de quelque Ordre, Congrégation, Institut que ce soit, et même de

(1) Cf. *Acta Sanctorum, Propylæum ad tomos Maii*, D. 49, p. 137; Crétineau Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. 3, p. 177.

(2) C'est-à-dire des pays infidèles ou hérétiques. La situation de la religion fait aujourd'hui à la Propagande une place à part parmi les Congrégations romaines. On peut dire qu'après le St. Père, le Cardinal Préfet de la Propagande est le personnage qui a le plus de responsabilité dans l'Eglise. Aussi ce poste a-t-il toujours été occupé par des hommes distingués parmi les plus distingués. Il suffit d'être admis en la présence du Préfet actuel pour être frappé de ses hautes qualités. S. E. le Cardinal Franchi a reçu la pourpre à 54 ans.

(3) Je n'ai pu trouver les dates de ces défenses ; mais un décret de Benoît XIV, en Congrégation générale du St. Office, condamnant l'ouvrage du P. Norbert sur les missions orientales, dit positivement que la Propagande avait rendu plusieurs décrets avant celui du 19 décembre 1672, qui les renouvela tous. Cf. *Analecta Juris Pontificii*, vol. 1, col. 1258.

(4) Il est bon de remarquer qu'à partir de 1664, on ne voit plus aux Relations la permission d'imprimer, accordée, les années précédentes, par le Provincial de France : le changement pourrait s'expliquer, peut-être, par les décrets prohibitifs de la Propagande.

(5) Bullaire de la Propagande, p. 178, t. 1.

“ la société de Jésus, quand même il faudrait en faire une mention spéciale et individuelle, de publier par lui-même, ou par un autre, aucun écrit ni livre dans lequel il s'agit des missions, ou de ce qui regarde les missions, sans une permission écrite donnée par la Congrégation de ces mêmes Cardinaux, laquelle devra être imprimée en tête de l'ouvrage (1).

Il était impossible que la défense fût plus générale et plus explicite. On va voir que le châtement dont les contrevenants sont menacés justifie pleinement la remarque du P. Zaccaria : *severa proibizione*.

Cette défense est faite sous peine, pour celui qui l'enfreindra, d'excommunication *latæ sententiæ*, dont l'absolution est réservée au seul pontife romain, avec privation d'office, ainsi que de voix active et passive. C'est-à-dire que celui qui aurait osé contrevenir au bref, par le seul fait était excommunié, déchu de la charge qu'il occupait, fût-il supérieur général d'un ordre religieux ; il devenait inhabile à être élu pour la moindre fonction dans son ordre et il ne pouvait pas même prendre part aux élections. Il va sans dire que l'ouvrage, publié malgré une défense aussi précise, devait être supprimé (2).

De crainte qu'on ne voulût prétexter cause d'ignorance, le Pape fit un commandement exprès de communiquer ce bref à tous les supérieurs et généraux d'ordre, même de la Société de Jésus, afin qu'ils en observassent et fissent observer le contenu, et que chaque année ils le fissent lire en chapitre, le tout sous les peines portées plus haut (3).

(1) Nos his, aliisque gravibus causis adducti, de memoratorum Cardinalium consilio, auctoritate Apostolica, tenore præsentium iterum prohibemus, ne quis cuiuscumque status, gradus, et conditionis etiam Regularis, cuiusvis Ordinis, Congregationis, Instituti, et Societatis etiam Iesu, licet eis esset de quo specífica, et individua mentio facienda foret, sine licentia in scriptis Congregationis eorumdem Cardinalium, quam in operis initio imprimere teneantur, libros, et scripta, in quibus de Missionibus, vel de rebus ad Missiones pertinentibus agitur, per se vel per alium edat.

(2) sub excommunicationis lætæ sententiæ, a qua nemo a quoquam præterquam a Nobis, seu Romano Pontifice pro tempore existente, nisi in mortis articulo constitutus, absolvi possit, ac privationis officii, et vocis activæ, et passivæ, necnon operum suppressione, poenis ipso facto incurrentis.

(3) Hoc autem denunciari volumus omnibus, et singulis Superioribus, Generalibus cuiusvis Ordinis, Congregationis, Instituti, et Societatis etiam Iesu, qui sub iisdem poenis et ipsi præsentibus litteras servent, et a subditis.

Il est inutile d'insister sur les conséquences de ce bref (1).

Publié au mois d'avril, il fut bientôt connu du Provincial de Paris, peut-être avant le départ de la flotte de 1673 pour le Canada. Suivant l'habitude le Supérieur de la résidence de Québec—c'était alors le P. Dablon—avait réuni pendant l'hiver les éléments de la relation de 1673 : elle était prête, peut-être fut-elle envoyée en France, à tout événement, du moins il est certain qu'une copie en fut transmise au général, à Rome, et qu'une autre heureusement fut conservée au Canada. C'est celle que le P. Martin fit publier d'abord aux Etats-Unis, et qu'il réédita ensuite en France, sous le titre indiqué plus haut.

Les Jésuites se soumirent humblement et simplement, et ils se turent quand on prit occasion de leur obéissance pour les insulter. Le P. Le Clercq, qui écrivait en 1691 : " Les commerces plus fréquents et plus ouverts avec la France ont fait disparaître ce nombre prodigieux de convertis, aussi bien que les Relations que l'on a cessé de donner au public désabusé de pareilles fictions (2)," le P. Le Clercq, dis-je, devait savoir quelle était la cause du silence des PP. Jésuites, silence qu'il aurait peut-être dû imiter. Notre curiosité y aurait perdu passablement, il est vrai.

L'intérêt général de l'Eglise est supérieur à l'intérêt d'une église particulière. Si le monde religieux a gagné un peu de

suis curent omnino servari; ac præcipimus sub pœna privationis vocis activæ, et passivæ, ut quolibet anno teneantur superiores præfati easdem præsentés litteras, sive earum ftenorem in Capitulis legere, seu legi curare, ne aliquis sub prætextu ignorantix se excusare possit.

(1) Ce n'est pas mon but de les relater ici. Jusques après 1680, rien ne fut publié sur les missions, du moins par les Jésuites.—Cf. *Bibliographie*, etc., du P. Carayon. Non-seulement Benoît XIV, en 1775, regarde le bref de son prédécesseur comme obligeant encore, mais il le confirme même : " Interim Sanctitas Sua omnes vehementer admonet, et admonendo jubet ut parcant... et Brevi Clementis X." (Cité dans *Analecta*, t. 1, c. 1260). De nouvelles prohibitions d'ouvrages furent faites encore plus tard en vertu de ce bref. A Rome, un savant Récollet qui venait de publier une histoire des missions de son ordre, m'assura que rien n'avait été aboli par l'usage et qu'en conséquence il s'était pourvu, auprès de la Propagande, de la permission nécessaire, *par écrit*, et qu'il l'avait placée en tête de son livre. Tout ceci justifie la remarque qui a occasionné ces recherches. Aux théologiens et aux canonistes d'examiner les conséquences que ce bref peut avoir pour les publications qui se font aujourd'hui sur les missions.

(2) *Etablissement de la Foi*, t. 1er, p. 545.

paix par le bref de Clément X, nous ne devons pas trop déplorer ce qu'il nous a fait perdre de documents et de renseignements historiques.

Pourtant l'époque où il a paru est peut-être la plus intéressante de notre histoire. Talon venait de donner une vie nouvelle à la colonisation : Frontenac allait dominer les barbares : le commerce augmentait et les limites de la colonie semblaient s'élargir de tous côtés. Comme il nous serait utile de suivre ce développement, année par année, comme nous avons pu le faire jusqu'à cette époque, grâce aux *Relations* !

L'histoire religieuse n'y aurait pas moins gagné. C'était aussi le moment où le champ des missionnaires s'agrandissait de tous côtés. Au fond du lac Supérieur, où il s'était rendu en 1655, le Père Allouez avait rencontré une vingtaine de nations, la plupart nouvelles, qui lui apportaient leurs mœurs et leurs langues différentes, depuis les Illinois doux et hospitaliers, jusqu'aux Sioux farouches, qui préféraient encore l'arc au fusil, et vivaient sous des tentes de peaux, jusqu'à des peuplades du Nord qui mangeaient leurs ennemis et luttaienent contre les ours. Ils lui avaient annoncé d'autres nations plus nombreuses qui habitaient au-delà des chaudes contrées qu'arrose le Mississipi, vers la ceinture des Montagnes Rocheuses, aux glaces de la Baie d'Hudson, c'était à ne pas y croire ; c'était la vague de l'océan continuellement poussée et remplacée par une autre vague.

Jolliet et Marquette étaient partis pour aller explorer ce fleuve immense et ses fertiles rivages dont les sauvages parlaient avec une espèce de mystère. On attendait avec impatience leur retour et le récit des merveilles qu'ils devaient avoir observées.

Jolliet fait naufrage au port et perd ses cahiers. Il sera défendu à Marquette de publier les siens. Le silence se fait complet sur toute la colonie, comme si la Providence avait voulu l'imposer à tout prix, pour prévenir des dissensions plus grandes que celles qui allaient éclater sous l'administration de M. de Frontenac.

H. A. VERREAU, Ptre.

LA SAINTE ÉCRITURE ET LA RÈGLE DE FOI PAR L'ABBÉ LOUIS
NAZAIRE BÉGIN, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE
THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.—QUÉBEC, TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN CÔTÉ
ET CIE. 1874.

THE BIBLE AND THE RULE OF FAITH BY THE ABBÉ LOUIS NAZAIRE
BÉGIN, DOCTOR OF THEOLOGY, THEOLOGICAL PROFESSOR IN THE UNIVERSITY
OF LAVAL, TRANSLATED FROM THE FRENCH BY G. M. WARD.—LONDON: BURNS
AND OATES, PORTMAN STREET AND PATERNOSTER ROW. QUÉBEC: JOHN BARROW,
• 16 JOHN STREET. 1875.

Il y a longtemps, croyons-nous, que l'ouvrage de l'abbé L. N. Bégin, dont nous venons d'écrire le titre, aurait dû recevoir parmi nous les honneurs de la critique. En dehors du coin de terre que nous habitons, au milieu d'hommes moins liés que nous à notre savant compatriote, et qui n'ont pas plus besoin que nous assurément de bons livres, puisqu'ils vivent, à ce point de vue comme à certains autres, au sein d'une richesse que nous pourrions appeler abondance relativement à la nôtre, on a bien trouvé et le moyen et le temps de faire connaître cet ouvrage, de l'apprécier, et, qui plus est, d'en publier et annoncer la traduction.

Il faut dire cependant, ne fût-ce qu'à titre de réparation pour notre indifférence, que le traducteur est madame Pennée (1), de Québec, qui a signé son œuvre du nom de G. M. Ward.

(1) Madame Pennée nous permettra de rendre ici un public hommage à son rare talent, à son érudition, à son grand zèle pour l'éducation.

Sans rien vouloir apprendre à nos lecteurs, nous aimons à leur rappeler qu'en traduisant l'ouvrage de M. l'abbé Bégin, Madame Pennée n'en était pas à son premier essai. Elle avait traduit déjà plusieurs ouvrages : les *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé, le *Manuel de la Bonne Ste. Anne* de M. l'abbé

Le savant rédacteur de la *Revue de Dublin* disait, en terminant la critique de l'ouvrage, qu'il venait de faire sur la version anglaise : "Madame Pennée n'a aucune raison de craindre que sa part ne soit imparfaitement accomplie. Nous n'avons jamais jeté les yeux sur un livre qui se lise mieux que celui-ci, et nous n'aurions jamais deviné que ce fût une traduction (1)."

Mais revenons à l'ouvrage.

M. l'abbé Bégin, qui est d'autant plus ferme contre l'erreur qu'il est plus charitable et plus bienveillant envers les personnes, et qui n'a jamais parlé ou écrit au profit des antipathies religieuses, nous indique, dans son introduction, le but qu'il a eu en écrivant ce livre : "J'ai voulu uniquement, dit-il, montrer les bases fragiles du protestantisme, répondre indirectement à un bon nombre d'objections captieuses et présentées de ce ton tranchant qui nous les fait regarder quelquefois comme insolubles ; j'ai voulu en même temps affermir la foi des faibles, les prémunir contre les séductions de l'erreur, et faire briller aux regards de ceux qui ne sont pas encore dans nos rangs la douce lumière de la vérité catholique."

Telle a été sans doute la pensée principale de l'auteur ; mais cette raison, qui est excellente, n'empêche pas qu'il n'ait pu en avoir d'autres également bonnes, et qu'il n'y en ait en effet de fort graves. Parmi celles-ci, nous en mentionnerons une seule : l'exemple ; nous voulons dire l'opportunité de rappeler ainsi pratiquement, et d'une manière heureuse, à tous, même à plus d'un controversiste, la nécessité de s'établir fermement sur le terrain invincible de la règle de foi, de s'y tenir toujours, d'y ramener sans cesse les esprits, de ne jamais l'oublier, même au milieu des plus ardentes expéditions à travers la plaine. C'est ainsi qu'un bon général, des hauteurs de la forteresse, tenant en ses

Casgrain, *l'histoire ancienne et moderne* des Frères de la Doctrine Chrétienne, et un grand nombre d'autres ouvrages, latins, allemands, italiens et français, tant en vers qu'en prose.

C'est aussi Madame Pennée qui a traduit en anglais la Bulle érigeant canoniquement l'Université Laval, traduction qui a servi à préparer la copie officielle présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine.

Madame Pennée a composé une méthode analytique destinée à faciliter aux étudiants anglais la distinction, si difficile pour eux, des genres dans la langue française.

(1) *The Dublin Review*, octobre 1875, page 535.

mais la clef de tout le pays, ne sort pas au-delà de certaines lignes, y attire toujours l'ennemi, et ne livre le combat qu'au pied des puissantes murailles, ou du moins, s'il s'en éloigne, ce n'est jamais pour s'aventurer dans ces détours écartés et obscurs où l'on perd de vue les nobles créneaux qui annoncent à tous, vainqueurs et vaincus, le roc de la citadelle inexpugnable.

Parlons sans figure.

On établit la vérité catholique sur tel ou tel point particulier, sur l'eucharistie, par exemple, la confession, les indulgences, etc., etc. Voilà qui est bien, sans doute, et même nécessaire ; mais ce n'est pas là absolument le vrai terrain. Le vrai terrain, le point fondamental, la base à laquelle il faut que tout revienne, dans les controverses entre catholiques et protestants, le seul point, pouvons-nous dire, sur lequel on n'appuiera jamais assez, c'est la règle de foi, à moins qu'il ne s'agisse de protestants rationalistes ; mais alors ils ne sont plus en réalité protestants : ils n'en ont plus que le nom, et ils ont, comme il doit naturellement arriver et comme il arrive en effet si souvent, glissé sur la pente abrupte où les a mis la révolte, et roulé au fond de l'abîme. Mais s'il s'agit de protestants sincères, solides, ou faibles, ou inquiets, comme il s'en trouve encore, Dieu merci, un assez bon nombre, on ne les ramènera jamais, du moins finalement, qu'avec la règle de foi. Ce point réglé, tout est réglé ; ce point négligé, rien n'est fait, ou du moins, rien de final et, disons-le pour expliquer certains retours qui surprennent et attristent chez les convertis de la veille, quelquefois de plusieurs années, *of more than twenty years' standing*, comme s'exprimait naguère un converti qui n'est plus catholique, quoi qu'il en dise ⁽¹⁾, rien de solide et de durable.

En effet, si la règle de foi est bien connue de nos frères séparés, bien comprise, franchement acceptée avec la grâce de Dieu, quelle difficulté, généralement parlant, à moins d'abus effrayants de la grâce, heureusement très-rare, quelle difficulté peut-il y avoir ou survenir sur les autres points de la doctrine catholique ? Nous oserons dire aucune. L'Eglise propose telle vérité ; l'Eglise, prise avec ses caractères divins, l'Eglise infail-

(1) PAPAL INFALLIBILITY by a Roman Catholic layman. — Rivingstons, London, Oxford and Cambridge, 1876, page 8.

libre l'enseigne ; donc c'est révélé, donc c'est vrai ; donc il faut croire. Qu'importe alors que l'on comprenne ou ne comprenne pas le *comment* de la vérité proposée, qu'elle nous apparaisse hérissée de difficultés, dure, *durus sermo* ; qu'on la voie des yeux de la raison ou qu'on ne la voie pas autrement que par la foi ?—le roc est là, la prémisses est inébranlable, et la conclusion en découle avec évidence, quoiqu'elle ne soit pas elle-même évidente. Et cela suffit amplement pour satisfaire tout esprit que la passion n'a pas aveuglé, et qui n'a pas abusé de la grâce de la foi et de la raison jusqu'à préférer désormais les ténèbres à la lumière.

Au contraire, si par malheur on a négligé dans l'œuvre de la conversion le point fondamental, et nous le répétons, au risque d'être fastidieux, la règle de foi, on ne peut se flatter d'avoir fait un catholique dans le vrai sens du mot. Il n'aura pas de point d'appui. C'est un faible. Il ne saura quoi opposer aux difficultés qui se dresseront probablement un jour devant lui ; au jour de l'orage, il chancellera, s'il ne tombe misérablement.

Nous ne voulons pas dire qu'il faut toujours commencer par là, non ; nous savons que mille sentiers conduisent à la Jérusalem terrestre, et que les motifs qui ont amené et amènent encore tous les jours au bercail les âmes fourvoyées sont multiples comme la grâce ; mais nous disons que si l'on n'a commencé par là, c'est par là du moins qu'il faut finir : car enfin l'on n'est catholique qu'à la condition d'être enfant de l'Eglise et de mettre à ses pieds les prétentions ou les caprices de son jugement privé. Et plus cette soumission sera éclairée et sincère, complète, en tout ce que l'Eglise revendique comme sa doctrine, plus la foi sera ferme, et moins grand sera le danger de regarder ou de retourner en arrière. On ne peut le nier, rien n'est plus important que de se prémunir contre les retours, ou, passez-nous l'expression, contre les frémissements du jugement privé, si naturels à ceux qui en ont respiré les fatals parfums, qui sont nés et qui ont grandi dans les mirages subtils et séduisants de son atmosphère.

Mais notre observation, qui s'applique avant tout à nos frères séparés, ne manque pas de valeur et d'à-propos relativement aux catholiques eux-mêmes.

Ces enfants de lumière, qu'est-ce qui les protégera contre les mauvaises inspirations de l'idée protestante, qui tend à pénétrer partout, et contre les séductions du rationalisme ?—Le souvenir toujours vivant de la règle de foi.

On leur demandera, par exemple, si tel article de leur symbole se trouve dans l'Écriture, et si oui, où le prendre.

Que leur importe, absolument ?

Peut-on s'attendre à ce que tout catholique rende un compte exact de chaque point de sa croyance en particulier ? Les protestants le peuvent-ils, quoiqu'ils s'en vantent et que leur principe les y oblige ?—Beaucoup moins que nous.

Et puis, à part l'Écriture, n'y a-t-il pas la Tradition, qui contient, comme l'Écriture, la parole de Dieu ? Et lors même que des catholiques ne sauraient, dans certaines occasions, indiquer la source où l'Église puise pour eux la doctrine, s'ensuit-il que la doctrine en question n'est pas révélée, ou contenue de quelque manière dans le dépôt de la révélation ?

Pas du tout.

C'est alors que le catholique, revenant avec une persistance logique à la règle de foi, répondra, s'il est éclairé : l'Église m'oblige à croire cette vérité ; donc elle se trouve dans le dépôt de la révélation.

Et c'est là, au centre même de la citadelle, que l'ennemi devra le combattre, ou s'en retourner vaincu.

Gardons-nous, cependant, de tomber ici dans l'exagération, et de pousser au-delà de ses limites légitimes la vérité qui se présente à nous.

Sans doute, c'est par l'autorité divinement constituée, et démontrée, de l'Église, que l'autorité immédiate de Dieu révélateur se manifeste et s'applique à tous ; c'est par le moyen de cette autorité de l'Église, que tous reçoivent la parole divine et, dans la parole divine, les vérités révélées, et le sens qu'on doit légitimement y attacher.

Sans doute, l'obéissance de la foi ne se rapporte pas seulement à l'autorité de Dieu considérée immédiatement en elle-même, mais encore à l'autorité des légats de Dieu, ou de l'Église.

Mais s'ensuit-il qu'il n'y a aucune différence entre l'une et l'autre autorité, relativement à la foi ? Oh ! non.

L'autorité de Dieu considérée immédiatement en elle-même est le *motif*, ou, comme on l'appelle ordinairement, l'*objet formel* de la foi ; tandis que l'autorité de l'Église est le moyen, choisi par Jésus-Christ, pour appliquer à chacun et le motif de la foi, et la vérité à croire.

Mais l'intervention de cette autorité de l'Église est-elle quelque

chose d'extrinsèque à l'économie chrétienne, quelque chose d'accidentel au christianisme, qu'il soit loisible de négliger ou qui peut se modifier avec le temps ? Non, c'est une propriété intrinsèque à la religion chrétienne, essentielle à l'économie instituée par Jésus-Christ.

Aucun chrétien ne peut s'y soustraire.

Après cela, que la parole de Dieu soit ou non confiée à l'Écriture, écrite en partie ou en totalité—ce que nous n'examinons pas ici—peu importe, absolument.

L'économie d'un magistère qui garde et interprète la doctrine et qui enseigne avec autorité, n'empêche pas, il est vrai, que la doctrine ne puisse être écrite en tout ou en partie ; et si cette doctrine est écrite, le Magistère divinement institué pourra s'en servir comme d'un instrument mis providentiellement entre ses mains ; mais cessera-t-il pour cela d'exister lui-même ? Aura-t-il perdu son autorité ? Pourra-t-il renoncer à l'obéissance qui lui est due ? Les fidèles pourront-ils désormais la lui refuser ? Evidemment non, puisque, encore une fois, le Magistère authentique qui enseigne, et l'obéissance de la foi, ou, si l'on veut, la relation entre Docteurs et fidèles, sont de l'essence même du christianisme.

Qu'on nous permette ici une supposition qui est vraie, pour éclaircir notre pensée.

Supposons que Jésus-Christ, reconnu comme Dieu, prêche avec autorité sa doctrine. Supposons qu'au lieu de l'écrire, cette doctrine, ou de commander qu'elle soit écrite, il nomme authentiquement des légats. Supposons qu'il confie à ces légats toute sa doctrine, qu'il leur donne mission de la garder, de la prêcher, de l'interpréter avec autorité, et qu'il oblige tous les fidèles à venir la recevoir de leurs mains. Supposons que ce soit là le plan divin, établi pour toujours, comme essentiel au christianisme. Si, après cela, il advient que la doctrine de Jésus-Christ soit totalement ou partiellement écrite, que s'en suivra-t-il ? Que l'économie essentielle du Magistère qui enseigne avec autorité et du fidèle qui croit dans l'obéissance, sera détruite ? Que le Magistère se liera les mains, et que les fidèles auront droit, lui refusant toute obéissance, de prendre l'écriture comme un héritage livré aux caprices de leur jugement privé ? Une telle conclusion est doublement absurde.

C'est pourtant là une des prétentions de l'idée protestante.

Il est encore un autre point sur lequel il importe de ne rien confondre.

Indiquons-le, en passant, avant de commencer l'analyse du savant ouvrage que nous avons sous les yeux. Nous serons alors plus en état de bien comprendre, et d'éviter certaines erreurs, malheureusement trop communes.

Il s'agit de l'analyse de l'acte de foi divine.

A quoi se réduit finalement cet acte de foi ? Est-ce à l'autorité de Dieu, ou à l'autorité de l'Eglise ?

Nos frères séparés nous accusent de l'appuyer finalement sur l'autorité de l'Eglise ; et après nous avoir imputé une prémisse que nous repoussons, ils en concluent que nous avons plus de foi en l'Eglise qu'en Dieu, que nous mettons l'Eglise au-dessus de Dieu, au-dessus de l'Ecriture, etc., etc.

Quelques théologiens catholiques leur auraient sur ce point fourni des armes. Ces théologiens, heureusement très-rares, (1) auraient prétendu ramener finalement l'acte de foi à l'autorité de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, cette théorie reposerait sur l'argument suivant :

Si l'on vous demande pourquoi vous croyez telle vérité, vous répondez : parce que Dieu, infinie vérité, l'a révélée. Mais si l'on ajoute : comment constatez-vous que Dieu l'a révélée ? vous répondez : parce que l'Eglise infallible l'enseigne.

Donc, concluait-on, c'est, en dernière analyse, sur l'autorité infallible de l'Eglise que repose votre foi.

Donc, l'autorité de l'Eglise est le *motif* de votre foi.

Donc, vous ne pourriez, sans la proposition qu'en fait l'Eglise, croire de foi divine aucune vérité.

C'est là une erreur, née de l'ignorance ou de la malice des uns et de l'inadvertance des autres, mais qui n'est jamais entrée dans l'opinion commune des théologiens catholiques.

Pour la démontrer, il suffit d'une légère distinction.

On peut en effet considérer l'autorité de l'Eglise de deux manières, savoir : comme autorité infallible, assistée de l'Esprit-Saint, ou comme autorité simplement humaine. Considérée comme infallible, l'autorité de l'Eglise est elle-même une vérité de foi, ou une vérité que l'on croit ; elle n'est donc pas le principe ou le motif même sur lequel repose finalement l'acte de foi. Vous croyez cette autorité infallible ; vous croyez que le Saint-Esprit assiste l'Eglise pour la constituer infallible ; mais pour

(1) On cite Durand, Gabriel Biel, Michel Medina etc.

quoi ? Quel est le motif de cet acte de foi ? Il n'y a qu'une réponse possible à faire à cette question : c'est parce que Dieu, infinie vérité, l'a révélé. L'autorité de Dieu révélateur, voilà donc le motif, la base fondamentale sur laquelle vient s'appuyer finalement l'acte de foi, lors même qu'il se fait sur la proposition de l'autorité infallible de l'Eglise.

Si au contraire, on ne considère l'autorité de l'Eglise que comme une autorité humaine, telle que peuvent la constituer la sagesse, l'honneur de la vie, la confiance des hommes et des siècles, alors cette autorité pourra fournir un motif de *crédibilité*, mais non pas le motif ou l'objet formel de l'acte de foi divine, puisque la foi n'est divine qu'à la condition de ne pas s'appuyer sur une autorité humaine, quelque grande qu'elle soit, mais sur l'autorité de Dieu révélateur. Donc à ce point de vue, l'autorité de l'Eglise ne saurait être, non plus, le motif sur lequel s'appuie finalement l'acte de foi.

Mais pénétrons plus avant dans cette question, dont les conséquences sont très-importantes, et nous verrons, en même temps, ce qu'il peut y avoir de vrai dans l'opinion que l'on prête aux théologiens nommés plus haut.

(A continuer.)

L'abbé T. A. CHANDONNET.

REVUE EUROPÉENNE

En venant dans la *Revue de Montréal* les résumés des affaires européennes que j'écrivais dans l'*Opinion Publique*, je retrouve une situation difficile, et, pour bien dire, aussi inextricable que celle que j'ai eu l'occasion d'esquisser dans ses diverses phases pendant l'année 1876.

Dans la revue du 14 de décembre, je disais : "L'on est plus que jamais dans l'incertitude sur les intentions des puissances, et sur le résultat final de toutes les complications qui s'enchevêtrent depuis plus de quatre mois, et que la diplomatie européenne n'est pas encore parvenue à démêler.

"La Russie veut-elle réellement la guerre ? L'Autriche cède-t-elle à l'influence russe ? L'Allemagne pousse-t-elle l'Autriche et la Prusse contre la Turquie afin de pouvoir s'agrandir et tomber sur la France, comme le prétendent quelques journaux ? On n'est pas plus d'accord sur tous ces points qu'on ne l'était il y a deux ou trois mois."

Depuis que cela est écrit, la diplomatie, après avoir usé tous ses efforts dans la conférence de Constantinople, et après avoir en apparence abandonné la partie, en est venue enfin à un protocole, que le *Times* définit ironiquement en disant : "C'est un document qui n'oblige aucune puissance à faire quelque chose de déterminé—*which binds no one to do any thing in particular.*"

Et le *New York Herald*, brochant sur l'article du *Times*, ajoute : "Ce document n'aura de prise sur les autres puissances que lorsque la Russie aura désarmé, et la Russie ne désarmera que lorsque trois choses à peu près impossibles auront eu lieu : 1o. lorsque la Turquie aura fait la paix avec le Monténégro ; 2o. lorsqu'elle aura accordé les réformes promises en faveur des chrétiens ; 3o. lorsqu'elle aura commencé elle-même à désarmer. Or, toutes ces choses ne sont guère probables ; donc la Russie ne désarmera pas, donc le protocole est du parchemin très-mal employé."

Mais si le protocole est inutile dans l'avenir, il a toujours cela de bon pour le présent, qu'il maintient le *statu quo*, qu'il suspend la déclaration de guerre qui paraissait si imminente lors

du départ des plénipotentiaires de Constantinople, qu'enfin il donne le temps aux influences pacifiques et conciliantes de se faire sentir.

Au nombre de ces influences, on en est venu maintenant à compter celle de M. de Bismark, et les journaux français sont forcés d'en convenir. Aussi M. Auguste Boucher, dans une de ses excellentes revues du *Correspondant*, que j'ai eu l'occasion de citer si souvent ailleurs, disait dernièrement :

“ Pour nous, nous continuerons de croire que la toute-puissance de M. de Bismark est absolument maîtresse des destinées de l'Orient comme de celles de l'Occident ; s'il le veut fermement, ni la Russie n'attaquera la Turquie, ni la Turquie la Russie. *Nous portons donc nos vœux à Berlin plutôt qu'ailleurs.* L'Allemagne a besoin comme l'Europe de cette paix que les nations craignent tant de perdre bientôt, qu'elles souffrent aujourd'hui dans leur frayeur, comme si le mal lui-même les avait touchées ; mais, quoi qu'il arrive, qu'on laisse à Berlin se déchaîner la guerre d'Orient ou qu'un mot de M. de Bismark l'arrête sur les bords du Pruth ou du Danube, il y a en Europe un peuple qui se désintéresse de toutes les alliances comme de toutes les luttes dont ce conflit serait l'occasion, c'est la France. Elle n'a rien à faire dans ce monde qu'à s'apaiser elle-même, se guérir, s'améliorer, travailler, s'instruire, reconquérir ses vertus d'autrefois et retrouver sa félicité intérieure.”

La phrase que nous avons nous-même soulignée n'est-elle pas au premier abord très-singulière au bout d'une plume française ? Dans sa vérité, au moins probable, ne montre-t-elle point quels singuliers retours les événements d'ici-bas peuvent avoir ?

Toutefois, M. de Bismark, si puissant jusqu'ici en Orient et en Occident, vient de trouver des difficultés au sein même de son cabinet. Quel intérêt a M..... à être malade ? disait M. de Talleyrand, en parlant d'un de ses confrères diplomates. Quel intérêt, pourrait-on dire, a M. de Bismark à s'éclipser temporairement ? La nouvelle, peu accréditée d'abord, se confirme cependant, et les dernières dépêches télégraphiques nous apprennent, d'abord, que le premier ministre de l'empereur d'Allemagne a résigné, puis que sa résignation n'a pas été acceptée. Quel est ce caprice ou ce calcul ? Qu'a-t-il donc, le pacha ? dirait Victor Hugo. — *Son tigre de Nubie est-il mort ?*

La prochaine malle nous apportera peut-être le mot de cette

énigme, que le télégraphe ne peut suffire à expliquer. Si la chose est sérieuse, c'est un des plus grands événements qui puissent se produire. Nous n'en voyons qu'un seul qui peut être plus considérable, celui que tant de correspondants anglais et américains se plaisent depuis quelque temps à faire pressentir, à annoncer comme prochain : ce serait la mort du Souverain Pontife. C'est au moment où l'univers catholique se prépare à célébrer le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX, que ces sinistres prédictions se multiplient, comme si l'on était jaloux des trop courtes années que la Providence réserve encore à un règne déjà si long et si glorieux. Croit-on que l'Eglise ne saura point remplacer cet illustre pontife? Espère-t-on qu'après lui toute carrière sera donnée à l'esprit de doute et de révolte?

Tandis que tout s'assombrit autour de lui, le Saint-Père qui, durant son long pontificat, a vu mourir plus de cent cardinaux, vient de remplir toutes les vacances qu'il y avait dans le sacré collège. Elles étaient au nombre de dix. Parmi les nouveaux élus, se trouve Mgr Howard, ce qui donne trois cardinaux à l'Empire Britannique. Les catholiques en Angleterre se divisent, pour bien dire, en deux classes : les anciens, et les nouveaux; c'est-à-dire les familles qui sont toujours restées catholiques et celles qui sont revenues à la foi de leurs pères. Mgr Manning est un converti; Mgr Howard appartient à une vieille famille catholique; les deux éléments se trouvent donc maintenant représentés dans le sacré collège.

Toute l'aristocratie des trois royaumes, tant protestante que catholique, qui se trouvait à Rome, s'est empressée de se rendre au palais Negroni, résidence du nouveau cardinal, pour le féliciter et assister à la réception des messagers pontificaux qui devaient lui apporter la nouvelle de sa promotion. Parmi les noms des personnages distingués qui se trouvaient présents, nous en remarquons plusieurs qui ne sont pas inconnus en Canada, entr'autres ceux de Lady Bagot, de Sir Vincent, et de Lady Eyre, de l'Honorable Mrs. Bruce et de Miss Fanes. Après avoir reçu les deux envoyés, Mgr Cataldi, grand maître des cérémonies du Vatican et un délégué du cardinal Secrétaire d'Etat, Mgr Howard fit lire le *biglietto* présenté, le premier par Mgr Stonor, et l'autre par Mgr Conroy évêque d'Ardagh, et pro-légat apostolique nouvellement nommé pour la confédération canadienne.

Le lendemain, le cardinal recevait une adresse des sujets britanniques, puis une autre des dignitaires du collège Ste. Marie d'Oscott, dont il fut un des élèves les plus distingués. Dans ces deux adresses, on félicite la reine, l'Angleterre et l'illustre maison de Norfolk, sur le choix que vient de faire le Saint Père; on fait allusion à la carrière militaire du noble personnage, que l'on compare à saint Martin qui, de soldat, était devenu évêque. Dans ses réponses, Mgr Howard a fait une allusion pleine de tact et de convenance aux signataires protestants, qui avaient aussi contribué à lui offrir le magnifique cadeau qui l'accompagne.

La promotion de ce membre distingué de l'aristocratie anglaise a causé en Angleterre une vive sensation; l'on a été jusqu'à dire que la reine Victoria en avait fait la demande au Souverain Pontife, à qui on le donne même déjà pour successeur. Pie IX, et par les nombreuses promotions qu'il vient de faire, et par l'allocution pleine de vigueur et d'énergie qu'il a prononcée, donne en ce moment le plus éclatant démenti aux rumeurs qui le représentent comme accablé par l'âge et la maladie. Sa sollicitude, comme on le voit, s'étend plus que jamais à notre pays; et le choix qu'il a fait d'un pro-légat apostolique, qui devra s'enquérir des difficultés ecclésiastiques qui existent depuis quelques années en Canada, montre combien il apprécie l'importance des nombreuses et florissantes églises de cette partie de l'Amérique.

Mgr Conroy est, comme Mgr Howard, un élève de la Propagande; on trouve son nom mentionné à plusieurs reprises dans les derniers journaux de Rome; il a eu plusieurs audiences du Saint Père au sujet de sa mission, et c'est lui qui a prêché le sermon de la fête de saint Patrice au couvent des Capucins, où on lui a donné ensuite une réception à laquelle assistaient plusieurs cardinaux et un grand nombre de personnages distingués. Jeune, actif, et doué de capacités hors ligne, Mgr Conroy qui a été secrétaire du Cardinal Cullen, jouit de la plus haute réputation à Rome et en Irlande, et est, de l'aveu de tous, à la hauteur de la tâche difficile qu'on vient de lui confier. Il sera à Québec au milieu de mai, et il compte retourner dans son diocèse d'Ardagh à l'automne, si toutefois l'étude qu'il doit faire de notre situation religieuse, sociale et politique, lui permet de s'en aller aussi promptement.

Depuis ma dernière revue dans l'*Opinion Publique*, comme on

peut bien le penser, le nécrologe européen a continué de se remplir. Je ne trouve d'espace ici que pour deux des plus illustres parmi les morts de 1877 : le général Changarnier et le poète Joseph Autran. Changarnier est une des plus grandes gloires militaires de la France, l'avant dernier des *Africains*, comme on appelait les généraux qui s'étaient formés dans ces guerres d'Algérie, si difficiles et si sanglantes, et où le Maréchal MacMahon lui-même a cueilli ses premiers lauriers.

Né en 1793, Changarnier n'était encore que chef de bataillon en 1836. Ce fut dans deux brillants épisodes des guerres d'Algérie qu'il acquit la célébrité qui ne l'a jamais abandonné depuis.

En 1836, l'armée d'Afrique avait échoué devant Constantine. Changarnier commandait un bataillon du deuxième léger, qui se trouvait à l'extrémité de l'arrière garde, poursuivi par des milliers d'Arabes que leurs succès inattendus avaient remplis d'ardeur et d'audace. Or, si l'arrière garde eût été entourée, l'armée elle-même se fût trouvée en grand danger. Ce fut alors que Changarnier, faisant replier ses tirailleurs, et formant le carré, dit avec le plus grand sang-froid à ses soldats : "Allons, mes amis, ces gens-là ne sont que six mille et vous êtes deux cent cinquante, vous voyez bien que la partie est égale ! Vive le Roi et feu des deux rangs !"

Ces paroles qui dans leur héroïsme frisaient la gasconnade eurent, grâce à l'habileté et au courage de celui qui les prononçait, le succès le plus complet. Le torrent des cavaliers arabes fut arrêté et même refoulé, et Changarnier fut connu pour toujours comme le sauveur de l'armée dans cette habile et difficile retraite.

La seconde circonstance où le général s'illustra fut dans la prise du nid d'aigle où Abd-el-Kader se tenait retranché sur le piton le plus élevé de l'Atlas, et d'où ses fidèles cavaliers inondaient la plaine de la Mitidja, poussant leurs incursions jusqu'aux portes d'Alger. Trois colonnes escaladaient la montagne par trois chemins séparés. "La Moricière avec ses zouaves, dit M. de Lacombe (1), avait pris par la droite. Après avoir franchi tout, ou tout culbuté, il se trouvait arrêté à un endroit d'un escarpement énorme par un feu de deux rangs à demi-portée de fusil, que dirigeaient des masses de Kabyles postés

(1) Le général Changarnier par H. de Lacombe—*Correspondant* du 10 mars.

de l'autre côté de l'abîme. Il cherchait à aller les joindre, lorsque tout à coup derrière eux, dans un épais brouillard, une vive fusillade se fait entendre, et à travers cette fusillade, un bruit de tambours et de clairons. C'est la marche de nuit du 2e léger ! Comme elle monte toujours dans la nuée, elle annonce la victoire. C'est Changarnier ! Il a trouvé les Kabyles ; les habits et les épaulettes troués par huit balles, il renouvelle dans l'Atlas les exploits des preux de Charlemagne contre les Sarrasins des Pyrénées. Escaladant rochers sur rochers, il enlève à la baïonnette les retranchements qui protègent le piton : à ses soldats qui voient leurs camarades tomber par files, il dit pour les réconforter " Courage, nous serons toujours assez nombreux pour arriver là-haut." Il y arrive enfin, les Arabes éperdus abandonnent leur redoute et se précipitent dans tous les ravins. Changarnier, le premier, plante le drapeau de la France sur le sommet de l'Atlas ; La Moricière est bientôt à ses côtés, et les deux héros s'embrassent au milieu de leurs soldats qui applaudissent."

Pour avoir commencé à monter en grade un peu tard, Changarnier n'en parvint que plus rapidement aux plus hautes dignités de l'armée. La révolution de 1848 le trouva général. Il vint à Paris, et M. de Lamartine l'avait désigné comme ambassadeur à Berlin, lorsque, le 16 avril 1848, il eut recours à lui pour réprimer une insurrection naissante. Sous la dictature de Cavaignac et dans les premières années de la présidence du prince Napoléon, le général fut la terreur des émeutiers et des ennemis de l'ordre. Vivement opposé à la politique de l'Élysée, il fut pendant un certain temps l'espoir des républicains et par là même, suspect.

Si Changarnier eût eu plus de confiance dans l'assemblée, si l'assemblée n'eût pas été divisée en un si grand nombre de fractions, si enfin on se fût mieux entendu de part et d'autre, le coup d'état eût été impossible. Aussi lorsqu'au mois de janvier 1851, on enleva au général le commandement de la garde nationale, M. Thiers s'écria " L'Empire est fait ! " Au mois de décembre suivant, Changarnier était enfermé au château de Ham, puis exilé en Belgique où il retrouva son ancien compagnon d'armes, Lamoricière. Rentré en France plus tard, il continua à être suspect à l'empereur, et lorsqu'éclata la dernière guerre, on eut le tort de refuser ses services, ce qui ne l'empêcha point d'accourir généreusement au secours de sa patrie, à Metz, dans les derniers jours du second empire.

Son héroïsme fut récompensé sous la république ; il fut élu sénateur parmi les inamovibles, et il fut tellement regardé jusqu'à sa mort comme un ennemi des révolutionnaires, que les honneurs militaires qui lui étaient si justement dus et que le Maréchal MacMahon lui a fait rendre, ont été l'objet de manifestations tout à fait inconvenantes de la part de ses adversaires, qui n'ont su respecter ni la majesté de la tombe, ni celle de la nation à laquelle l'illustre défunt avait rendu d'incontestables services.

Joseph Autran était, avec Laprade, du petit nombre des vrais poètes que la France possédait encore, puisque Victor Hugo, s'exagérant surtout dans ses défauts, en est arrivé à se parodier lui-même. Laprade, Brizeux, Autran, Reboul étaient les chefs de la seconde génération poétique qui succédait à celle de Lamartine, Hugo, de Lavigne, de Vigny, Barthélemy, Barbier. Bien plus jeune est l'école de Sully-Prudhomme, André Lemoine, Lecomte-Delisle, Coppée, Manuel et *tutti quanti*, qui procèdent d'Alfred de Musset, cisèlent le vers, font fi de l'hémistiche et de la césure, et s'inquiètent assez peu de l'idée, pourvu que la rime soit riche et sonore, et que l'image soit fraîche et colorée.

Autran, né à Marseille en 1813, avait cependant 64 ans ; mais quoiqu'il ait débuté en 1832 par une ode à M. de Lamartine, ce ne fut qu'en 1848 qu'il arriva à la célébrité par sa tragédie, la *Fille d'Eschyle*, qui partagea le grand prix Monthyon avec la *Gabrielle* de M. Emile Augier.

Ses principaux recueils, *Poèmes de la mer*, *La vie rurale*, *Les laboureurs et soldats*, ont été publiés depuis 1850. La simplicité, le naturel, et très-souvent l'élévation de la pensée, et le vif sentiment de la nature, lui assignent un rang distingué parmi les poètes de notre siècle. Peut-être le calme et la sérénité de sa muse étaient-ils comme dépaysés dans l'époque tourmentée et passionnée : ce qui expliquerait comment il n'a pas eu autant de vogue qu'il méritait d'en avoir.

P. C. ✱

Québec, 8 avril 1877.

BIBLIOGRAPHIE

POPULAR SAYINGS FROM OLD IBEBIA.—Québec, DAWSON ET CIE.

Un charmant recueil de proverbes, maximes, apophtegmes et dictons de la vieille Espagne. Choisis avec soin et avec un goût parfait dans une mine presque inépuisable de poésie et de philosophie populaire, ces adages ont été traduits en anglais de façon à ne rien perdre de leur primitive saveur. La délicatesse du sentiment, la profondeur de la pensée, ou la finesse du trait, ont été rendus avec une souplesse de style qui eût peut-être trahi son origine, si quelques journaux n'avaient soulevé le voile de l'anonyme qui cachait les auteurs du petit volume, signé des noms de plume *Fieldat* et *Ailiuiche*.

Ce dernier donne le son anglais des initiales de l'un des auteurs, Miss Annie T. Howells, l'une des filles du consul des Etats-Unis à Québec, et la sœur du célèbre romancier américain, M. Wm. D. Howells, dont les ouvrages deviennent de jour en jour plus populaires dans notre pays, où se passent plusieurs des scènes les plus intéressantes de ses écrits. Miss Howells est l'un des membres les plus distingués d'une famille d'écrivains ; plusieurs remarquables travaux littéraires lui ont déjà acquis une réputation aux Etats-Unis et parmi nous. *Fieldat* — fidélité — est le pseudonyme sous lequel M. le comte de Premio Real, consul général d'Espagne à Québec, contribue depuis plusieurs années à la littérature de son pays. M. le comte a voulu cette fois apporter à la littérature anglaise un intéressant élément exotique, et son idée a été artistement exécutée.

Les *Popular Sayings* portent au frontispice deux colonnes avec l'exergue *Plus Ultra*. Ce sont les armes de l'Espagne depuis que le navigateur génois a franchi les Colonnes d'Hercule pour aller à la découverte de l'Amérique.

BIOGRAPHIES ET PORTRAITS, par M. L. O. David—1 vol in-8°—Beauchemin et Valois, libraires-imprimeurs, Montréal, rue St. Paul, 237 et 239.

Le livre que nous avons sous les yeux renferme vingt-et-une biographies. Ces biographies, aujourd'hui accompagnées de portraits, ont déjà paru dans nos journaux, et notamment dans

l'Opinion Publique, L'idée de les réunir en un volume est excellente : éparses dans nos feuilles quotidiennes et même hebdomadaires, elles auraient été bientôt oubliées. La chose eût été extrêmement regrettable, puisque, comme le dit l'auteur, elles sont " destinées à jeter de la lumière sur la vie d'hommes remarquables dont le souvenir mérite d'être conservé."

Nous n'avons pas, pour le présent, à apprécier les actes de ceux qui font l'objet de ces biographies, non plus que le théâtre où se sont exercés le patriotisme des uns, la science ou les vertus des autres : une telle appréciation nous mènerait trop loin, et dépasserait de beaucoup les limites resserrées d'une simple notice bibliographique.

Comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur, ce livre est écrit avec cette abondance, cette souplesse d'expression qui sont les traits les plus caractéristiques du style de M. David. Une analyse quelque peu sévère trouverait peut-être que la diction n'est pas toujours assez châtiée, et que parfois les figures manquent de justesse. Nous dirons, néanmoins, que M. David excelle dans l'art de peindre, et qu'à ce point de vue, il soutiendrait avantageusement la comparaison avec d'autres littérateurs de l'ancien monde.

Mais ce qui, à notre avis, constitue le principal mérite de l'ouvrage, c'est ce parfum de patriotisme que l'on y respire à chaque page. De plus, le soin quasi minutieux que l'auteur, nouveau Plutarque, a pris de mettre en relief les talents et les vertus de ces hommes qui sont comme l'auréole du nom Canadien, fait que son œuvre sera lue et conservée par tous ceux qui ont à cœur le culte du passé et celui de la patrie.

Nous laissons de côté la partie matérielle de l'ouvrage, parce que nous ne sommes pas connaisseur en fait de typographie : nous pensons, cependant, qu'il aurait été mieux de laisser de côté les gravures qu'on y a mises : ce sont de véritables caricatures.

J. O. CASSEGRAIN.

LES QUÉBÉCQUOISES, *Poésies*, par W. Chapman, 1 vol. in-8° de plus de 200 pages, élégamment imprimé par M. C. Darveau, de Québec.—Prix \$1.00.

Depuis quelques années la littérature canadienne, débarrassée des langes qui entravaient ses premiers pas, a grandi tout à coup et s'est développée d'une manière prodigieuse, sous les auspices de sa mère vénérée, la littérature française. Mainte

nant déjà, elle est si étendue, si riche et si variée—relativement parlant, bien entendu—qu'elle se sent assez forte pour se soustraire résolument à la tutelle de son aînée, qu'elle est sur le point de prendre son essor, de s'émanciper et de contrôler elle-même, jusqu'à un certain point toutefois, sa marche dans l'avenir.

Nous disons jusqu'à un certain point, parce qu'il sera toujours nécessaire que nos écrivains aillent chercher leurs inspirations chez les grands maîtres français, qu'ils étudient leurs œuvres et les approfondissent, comme les beaux-arts modernes et la littérature elle-même vont encore puiser aux sources artistiques intarissables de la Grèce et de Rome; d'ailleurs notre littérature se rapproche de la française par des liens très-étroits, car l'une est née de l'autre, et elles ont toutes deux la même carrière à parcourir, la même fin à atteindre.

Nous avons un public instruit qui lit de plus en plus, qui se plaît à reconnaître les mérites de nos écrivains et commence à les encourager; nous avons une histoire féconde en faits glorieux et en légendes merveilleuses qui prêtent admirablement bien à la poésie lyrique et épique, au théâtre et au roman; nous avons nos historiens, nos publicistes, nos poètes, nos romanciers, nos mœurs, nos traditions: que faut-il de plus pour constituer une littérature nationale?

Loin de ralentir leurs efforts, nos écrivains travaillent avec un courage à toute épreuve; ces ouvriers de la pensée sont animés d'une ardeur infatigable, et au lieu de se reposer complaisamment sur leurs premiers lauriers, au lieu de jouir, avec une satisfaction trop facile et prématurée, de leurs premiers triomphes, ils semblent multiplier leurs sacrifices en raison de leur succès et de la faveur avec laquelle leurs œuvres sont accueillies. De sorte que nos bibliothèques s'enrichissent presque chaque jour d'ouvrages nouveaux, dont plusieurs jouissent d'une réputation européenne, malgré que, dans ce pays, les écrivains rencontrent des obstacles de toutes sortes, malgré qu'ils aient à surmonter les difficultés les plus sérieuses et qu'ils perdent souvent de l'argent au lieu d'en moissonner.

La *Revue de Montréal*, récemment fondée et rédigée avec science, imprimera un mouvement sensible à la marche de notre littérature nationale, nous en sommes persuadé.

Comme elle s'est engagée à rendre compte à ses lecteurs de toutes les nouvelles publications, il sera réservé dans ses colonnes une petite place à la bibliographie.

La littérature canadienne-française est en pleine floraison; depuis peu de temps il a été publié un bon nombre d'ouvrages de mérite, tels que les *Biographies et Portraits* de M. L. O. David, les *Echos de Québec* de N. Legendre, les *Événements de 37-38* de Carrier, l'*Instruction Publique en Canada* de M. Chauveau, les *Chroniques* de M. H. Fabre, etc. N'oublions pas les œuvres de M. B. Sulte, ni les poésies de M. L. H. Fréchette qui seront

publiées incessamment. Aujourd'hui, nous nous occuperons d'un recueil de poésies éminemment canadiennes, paru il y a déjà quelque temps ; il est décoré d'un joli titre : *Les Québecquoises*, qui plaira à tout le monde ; il est si galant, si national et si poétique en lui-même !

L'auteur de cet ouvrage, M. W. Chapman, de St. François de la Beauce, était déjà favorablement connu du public lettré par les pièces de vers qu'il avait insérées dans différentes Revues, entr'autres *l'Opinion Publique* ; mais nous pensons que son volume ajoutera à sa réputation d'homme de lettre et lui assignera aussitôt une place marquante parmi nos littérateurs.

M. Chapman a une imagination vive et féconde, et il a écrit un grand nombre de poésies ; mais il a choisi les meilleures d'entr'elles — dont plusieurs sont inédites — pour en faire le joli recueil dont nous parlons. Nous avons lu avec plaisir et intérêt *Les Québecquoises*, et nous sommes heureux d'en pouvoir faire un éloge mérité. Nous sommes bien loin d'être un critique consommé, et notre jugement n'est pas d'un grand poids : aussi n'avons-nous pas la prétention de diriger l'opinion publique en écrivant les quelques remarques suivantes, touchant le livre de M. Chapman ; mais du moins nous nous efforcerons d'être sincère et impartial, en ne perdant pas de vue ceci, que la critique a pour but d'étudier les qualités et les défauts d'un ouvrage, afin d'en déterminer le mérite, et non pas de le dénigrer ou de le louer sans discernement, comme cela arrive trop souvent. De sorte que j'aurai la double satisfaction de remplir un devoir vis-à-vis du public, et de rendre à l'auteur un service réel en lui signalant ses défauts — puisque rien n'est parfait en ce monde — ce à quoi je ne pourrais pas parvenir à coups d'encensoir avec la meilleure volonté du monde. Pour accomplir notre tâche, nous nous autoriserons de cette maxime très-vraie : " Il est plus facile de critiquer que de faire."

La poésie de M. Chapman est belle, les vers sont généralement bien faits ; mais, pour parler sincèrement, nous ajouterons que nous pourrions en reproduire quelques-unes qui pèchent plus ou moins gravement par l'hémistiche, la césure ou quelquefois même par l'hiatus. Par exemple, ce vers-ci est incorrect :

De nos mères que nous avons si loin laissées

puisque l'hémistiche coupe les deux mots inséparables. Nous avons remarqué quelques inversions risquées :

De ton rivage ouïr les bruits harmonieux.

On peut aussi accuser de négligence plusieurs strophes tout entières ; dans deux ou trois pièces on remarquera de plus des pensées sublimes qui ne sont pas rendues dans un style assez élevé, assez riche, des idées qui ne sont pas exprimées avec précision et avec la clarté et la force qu'elles exigent. *L'Algonquine* est un poème invraisemblable. L'idée en est excellente et prête

à l'éloquence la plus entraînante ; mais l'auteur n'a pas su tirer parti de son sujet. Cependant nous devons dire en toute justice qu'il y a de beaux passages.

Maintenant que la partie la plus difficile et la plus délicate de notre tâche est terminée, c'est avec un bien grand plaisir que nous constaterons que les beautés renfermées dans les poésies de M. Chapman suffisent pour racheter les ombres légères que nous venons de signaler. Nous aimons à le répéter, les vers sont bien faits et très-coulants, les strophes élégamment construites et harmonieuses ; la rime est presque toujours riche et toujours aisée : on reconnaît là le vrai poète.

Le sentiment qui domine dans *Les Québécoises*, c'est la mélancolie. Ces poésies sont pleines de pensées touchantes et élevées. Le poète aime la nature et y cherche Dieu ; il entend sa voix paternelle dans les flots de mélodie qu'il a répandus à profusion dans l'air et les bois, sur les lacs, les montagnes et dans les solitudes. Il aime le murmure de la brise et le chant des oiseaux ; il aime ce langage mystérieux, ces hymnes aériens qui s'élèvent sans cesse vers le ciel comme l'encens et la prière. Il unit sa voix à la grande voix de la nature pour célébrer la bonté et la grandeur infinies du Créateur. Une fleur lui rappelle un souvenir, un nuage dans le ciel remplit son cœur d'une tristesse résignée. Toutes ses élégies se ressentent des impressions qu'il reçoit ; elle sont douces et charmantes.

Les vers suivants sont pleins de fraîcheur :

Depuis longtemps je laisse errer ma rêverie,
Comme au souffle du vent l'enfant, dans la prairie,
Livre son cerf-volant,
Comme la forêt fait flotter sa chevelure,
Comme la source épanche une onde claire et pure
Sur le galet roulant.

Laisant ployer mon front sous la mélancolie
Je parcours un par un les feuillettes de ma vie,
J'évoque le passé,
Et je me ressouviens de mes blondes années,
Frères fleurs que le vent du malheur a fanées
De son souffle glacé.

J'étais enfant. Avec mes petits camarades,
J'allais souvent jouer sous les vertes arcades
Des bosquets embaumés.....
Nous ornions nos chapeaux de roses, de pervenches,
Des oiseaux, nous allions, en écartant les branches,
Chercher les nids aimés.

A force de sucurs, de peines, de fatigues,
Dans le lit des ruisseaux nous élevions des digues
Où le flot bouillonnait,
Et, sous le jet d'argent d'une fraîche cascade,
Eparpillant dans l'air sa joyeuse roulade,
Un beau moulin tournait.

Là-bas, sous les noyers, au bord de la falaise,
 Nous bâtissions avec le galet et la glaise
 Des tours et des châteaux,
 L'été, sur les étangs nous possédions des flottes,
 L'hiver, nous nous creusions dans la neige des grottes
 Pleines de blancs cristaux.

Puis il fallait nous voir organiser des joutes,
 Nous ranger en deux camps, charger quelques redoutes
 Qu'un groupe défendait !

.....

Nous pourrions citer bon nombre d'autres passages pour le moins aussi beaux, et nous avons beaucoup remarqué les pièces suivantes : *Un soir de Mai*, *La Vengeance Huronne*, *Ayez Pitié ! Stabat Mater Dolorosa*, etc.

M. Chapman n'a pas ces mouvements, ces élans fougueux, ni même ce cachet d'élégance qui distinguent M. L. H. Fréchette. Cependant son style est généralement pur et d'une fécondité exubérante. C'est en termes chaleureux et enthousiastes qu'il chante les grands jours de l'histoire canadienne.

Les Québecquoises sont de charmantes poésies. Elles suffisent pour établir une réputation littéraire dans ce pays, où la littérature ne fait que naître, et même on sait que le célèbre poète français François Coppée a paru les estimer beaucoup. Cet ouvrage devrait se trouver dans toutes les bibliothèques.

L'auteur des *Québecquoises* demeure à St. François de la Beauce, bc u pays accidenté, campagnes poétiques s'il en est ! Il est le fils de M. Georges W. Chapman, marchand, et neveu de feu Réal Angers, avocat et littérateur distingué.

M. W. Chapman, ayant fini son cours d'études, se mit à étudier le Notariat. Mais son imagination ardente ne trouvait pas son compte avec les froids axiomes de Pothier et la prose savante des jurisconsultes. Il mit de côté la loi et prit une lyre dont le son harmonieux exaltait ses sens. Il vit maintenant sous le toit paternel, où il se livre à la littérature et consacre tous ses moments aux muses. Agé seulement de 25 ans, il offre au public un volume qui contient la fleur de ses mélodies. Nous espérons que son dévouement à la littérature ne se relâchera pas, et si son premier volume est bien bon, nous sommes persuadé que les autres seront encore supérieurs !

LÉON LORRAIN.

Nous reproduisons ici, selon notre promesse, le décret que la sacrée Congrégation du Concile a porté, le 20 janvier dernier, relativement à la formule de profession de foi, ainsi que cette profession de foi elle-même, selon la forme prescrite par Pie IV et Pie IX.

Nous prenons aussi la liberté d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'allocution du Saint-Père, que nous insérons immédiatement après, tout entière.

C'est une page éloquente de l'histoire contemporaine de l'Église.

Comme on le voit, pour donner place à ces documents sans rien retrancher aux matières propres à notre Revue, nous avons ajouté 16 pages à la présente livraison, et l'avons portée à 80.

C'est ce que nous tâcherons de faire toutes les fois que nous croirons devoir publier quelque document de grande importance, espérant nous rendre par là utile et agréable à nos lecteurs, et leur donner une preuve de notre bonne volonté.

DECRET RELATIF A LA FORMULE DE PROFESSION DE FOI

Quod a prisicis Ecclesiae temporibus semper fuit in more, ut chistifidelibus certa proponeretur ac determinata formula, qua fidem profiterentur, atque invalescentes cuiusque aetatis haereses solemniter detestarentur, id ipsum, sacrosancta Tridentina Synodo feliciter absoluta, sapienter praestitit Summus Pontifex Pius IV, qui Tridentinorum Patrum decreta incunctanter exequi proferans, edita Idibus Novembris 1564 Constitutione *iniunctum Nobis*, formam concinnavit professionis fidei recitandam ab iis, qui cathedralibus et superioribus Ecclesiis praeficiendi forent, quive illarum dignitates, canonicatus, aliaque beneficia ecclesiastica quaecumque curam animarum habentia essent consecuturi, et ab omnibus aliis, ad quos ex decretis ipsius Concilii spectat: nec non ab iis, quos de monasteriis, conventibus, domibus, et aliis quibuscumque locis regularium quorumcumque Ordinum, etiam militarium, quocumque nomine vel titulo provideri contingeret. Quod et alia Constitutione edita eodem die et anno incipiente *In sacrosancta* salubriter praeterea extendit ad omnes doctores, magistros, regentes, vel alios cuiuscumque artis et facultatis professores, sive clericos sive laicos, vel cuiusvis Ordinis regularis, quibuslibet in locis publice vel privatim quoquomodo profitentes, seu lectiones aliquas habentes vel exercentes, ac tandem ad ipsos huiusmodi gradibus decorandos.

Iam vero, cum postmodum coadunatum fuerit sacrosanctum Concilium Vaticanum, et ante eius suspensionem per Litteras Apostolicas *Postquam Dei munere* diei 20 Octobris 1870 indictam, binae ab eodem solemniter promulgatae sint dogmaticae Constitutiones, prima scilicet de Fide Catholica, quae incipit *Dei Filius*, et altera de Ecclesia Christi, quae incipit *Pastor aeternus*, non solum

opportunum, sed etiam necessarium diiudicatum est, ut in fidei professione dogmaticis quoque præmemorati Vaticani Concilii definitionibus, prout corde, ita et ore publica solemnisque fieri deberet adhæsiō. Quapropter SSmus D. N. Pius Papa IX, exquisito ea desuper re voto specialis Congregationis Emorum S. R. E. Patrum Cardinalium, statuit, præcepit, atque mandavit, ceu per præsens decretum præcipit ac mandat, ut in præcitata Piana formula professionis fidei, post verba "*præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo*" dicatur "*et ab æcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis Primatu et infallibili imagisterio,*" utque in posterum fidei professio ab omnibus, qui eam emittere tenentur, sic et non aliter emittatur, sub comminationibus ac poenis a Concilio Tridentino et a supradictis Constitutionibus S. M. Pii IV statutis. Id igitur ubique, et ab omnibus, ad quos spectat, diligenter ac fideliter observetur, non obstantibus etc.

Datum Romæ e Secretaria S. Congregationis Concilii die 20 Ianuarii 1877.

P. CARD. CATERINI PRÆFECTUS

J. Archiepiscopus Ancyranus *Secretarius*

PROFESSIO *orthodoxæ Fidei iuxta formam a Summis Pontificibus
Pio IV et Pio IX præscriptam.*

Ego N. firma fide credo et profiteor omnia et singula quæ continentur in Symbolo fidei, quo sancta Romana Ecclesia utitur, videlicet : credo in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum Iesum Christum filium Dei Unigenitum. Et ex Patre natum ante omnia sæcula. Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero. Genitum, non factum, consubstantialem Patri : per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de coelis. Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine, et homo factus est. Crucifixus etiam pro nobis, sub Pontio Pilato passus et sepultus est. Et resurrexit tertia die, secundum Scripturas. Et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris. Et iterum venturus est cum gloria iudicare vivos et mortuos, cuius regni non erit finis. Et in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem : qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul adoratur, et conglorificatur, qui loquutus est per prophetas. Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. Et expecto resurrectionem mortuorum. Et vitam venturi sæculi. Amen.

Apostolicas et ecclesiasticas traditiones reliquasque eiusdem Ecclesiæ observationes et constitutiones firmissime admitto et amplector. Item sacram Scripturam iuxta eum sensum, quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, cuius est iudicare de vero sensu et interpretatione sacrarum Scripturarum, admitto, nec eam unquam, nisi iuxta unanimum consensum Patrum, accipiam et interpretabor.

Profiteor quoque septem esse vere et proprie Sacramenta novæ legis a Iesu Christo Domino nostro instituta, atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis, necessaria, scilicet, Baptismum, Confirmationem, Eucharistiam, Pœnitentiam, Extremam unctionem, Ordinem et Matrimonium, illaque gratiam.

conferre ; et ex his Baptismum, Confirmationem et Ordinem sine sacrilegio reiterari non posse. Receptos quoque et adprobatos Ecclesiæ catholicæ ritus in supradictorum omnium Sacramentorum solemnè administratione recipio et admitto. Omnia et singula, quæ de peccato originali et de iustificatione in sacrosancta Tridentina Synodo definita et declarata fuerunt, amplector et recipio. Profiteor pariter in Missa offerri Deo verum, proprium et propitiatorium Sacrificium pro vivis et defunctis, atque in sanctissimo Eucharistiæ Sacramento esse vere, realiter et substantialiter corpus et sanguinem una cum anima et divinitate Domini nostri Iesu Christi, fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus, et totius substantiæ vini in sanguinem, quam conversionem catholica Ecclesia transubstantiationem appellat. Fateor etiam sub altera tantum specie totum atque integrum Christum, verumque Sacramentum sumi. Constanter teneo Purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis iuvare. Similiter et Sanctos una cum Christo regnantes venerandos atque invocandos esse, eosque orationes Deo pro nobis offerre, atque eorum reliquias esse venerandas. Firmiter ac serio imagines Christi ac Deiparæ semper Virginis, nec non aliorum Sanctorum habendas et retinendas esse, atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam. Indulgentiarum etiam potestatem a Christo in Ecclesia relictam fuisse, illarumque usum Christiano populo maxime salutarem esse affirmo. Sanctam, catholicam et apostolicam Romanam Ecclesiam omnium ecclesiarum matrem et magistram agnosco, Romanoque Pontifici beati Petri Apostolorum Principis successori ac Iesu Christi Vicario veram obedientiam spondeo ac iuro.

Cætera item omnia a sacris Canonibus et œcumenicis Conciliis, ac præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo, et ab œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis Primatu et infallibili magisterio, indubitanter recipio atque profiteor ; simulque contraria omnia, atque hæreses quascumque ab Ecclesia damnatas et reiectas et anathematizatas ego pariter damno, reiicio et anathematizo. Hanc veram catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsentì sponte profiteor et veraciter teneo, eandem integram et immaculatam usque ad extremum vitæ spiritum, constantissime, Deo adiuvante, retinere et confiteri, atque a meis subditis seu illis, quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri et doceri et prædicari, quantum in me erit, curaturum ego idem N spondeo, voveo ac iuro. Sic me Deus adiuvet, et hæc sancta Dei evangelia.

ALLOCATION

ADRESSÉE PAR

NOTRE TRES-SAINTE PERE PIE IX

AUX CARDINAUX DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE

LE 12 MARS 1877

DANS LE PALAIS DU VATICAN

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Plusieurs fois déjà, pendant les tristes temps de notre pontificat si agité, Nous avons convoqué dans ce palais votre ordre très-illustre pour déplorer en votre présence les grands maux dont l'Eglise est injustement affligée, et pour vous faire entendre Nos protestations contre les actes accomplis au détriment de l'Eglise et du Siège apostolique, soit en Italie, soit dans les autres pays. Dans ces dernières années toutefois, nous avons dû être témoins de nouvelles et toujours plus violentes attaques, et des injures que l'Eglise de Dieu a dû subir dans différentes parties du monde catholique, de la part d'ennemis acharnés qui ont regardé comme une occasion fort opportune d'assaillir l'Eglise de Jésus-Christ, Notre triste situation et cet abandon dans lequel Nous Nous trouvons, privé que nous sommes de tout secours humain. Nous aurions donc en vérité souhaité aujourd'hui, Vénérables Frères, de soumettre à votre sagesse et à vos réflexions cette cruelle et si vaste persécution qui sévit contre l'Eglise dans plusieurs contrées de l'Europe ; mais, quoique ce soit Notre intention de vous présenter dans un autre temps cette douloureuse peinture, Nous ne pouvons pas faire moins, en attendant, que de vous rappeler les souffrances et les vexations de plus en plus dures auxquelles l'Eglise est en butte dans cette Italie et de vous faire connaître les périls, tous les jours plus grands, dont Nous Nous voyons menacé, Nous et ce Saint-Siège.

C'est déjà la septième année qui s'écoule depuis que les envahisseurs de Notre principauté civile, foulant aux pieds tout droit divin et humain, violant la foi des pactes solennels et profitant des malheurs d'une illustre nation catholique, occupèrent par la violence et par les armes les provinces qui étaient encore

en Notre pouvoir, s'emparèrent de cette cité sainte, et, par cette œuvre d'une si grande iniquité, remplirent de deuil et de douleur l'Eglise tout entière. Les feintes et peu loyales promesses que, dans ces jours funestes, ils firent aux gouvernements étrangers sur Nos plus chers intérêts, en déclarant qu'ils voulaient rendre hommage et honneur à la liberté de l'Eglise et que c'était leur intention que le pouvoir du Pontife Romain fût libre et complet, ces promesses ne purent réussir à Nous séduire par de vaines espérances, et ne Nous empêchèrent pas de comprendre dès lors entièrement tout ce qui Nous était réservé de triste et de douloureux sous leur domination. Nous rendant au contraire parfaitement compte des desseins impies qui sont le propre des hommes que l'amour des nouveautés modernes et un serment criminel unissent ensemble, Nous avons aussitôt hautement annoncé que cette sacrilège invasion n'avait pas tant pour but d'opprimer Notre principauté civile que de détruire plus facilement, par l'oppression de Notre pouvoir temporel, toutes les institutions de l'Eglise, de renverser l'autorité du Saint-Siège et de détruire entièrement le pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ, que, tout indigne que Nous en sommes, Nous ex-erçons sur la terre.

Et en vérité on peut dire que cette œuvre de démolition et de renversement de tout ce qui touche à l'édifice et à l'ordre ecclésiastique est déjà presque consommée, sinon quant aux désirs et à la haine des persécuteurs, au moins quant aux ruines très-funestes qu'ils ont jusqu'à ce jour accumulées. Il suffit en effet de jeter les yeux sur les lois et les décrets promulgués depuis le commencement de la nouvelle domination jusqu'aujourd'hui, pour s'apercevoir clairement qu'on Nous a enlevé un à un, peu à peu, de jour en jour et les uns après les autres, les moyens et les ressources dont Nous avons absolument besoin pour diriger et gouverner, comme il convient, l'Eglise catholique.

C'est ainsi que l'inique suppression qui a été faite des ordres religieux Nous a malheureusement privé de vaillants et utiles aides, dont l'œuvre Nous est absolument nécessaire pour l'expédition des affaires des congrégations ecclésiastiques et pour l'exercice de tant d'autres devoirs de Notre ministère. Cette inique suppression a détruit en même temps ici dans cette ville sainte nombre de demeures où étaient reçus les religieux des nations étrangères, qui avaient coutume de se rendre dans cette

métropole à des époques déterminées pour y retremper leur esprit et rendre compte de leur ministère, et elle a cruellement arraché, jusque dans leurs racines mêmes, nombre de plantes salutaires et fertiles, qui portaient des fruits de bénédiction et de paix dans toutes les contrées de la terre. Cette même funeste suppression, qui a frappé les collèges fondés à Rome pour les Missions sacrées, afin d'y former de dignes ouvriers prêts à porter hardiment la lumière de l'Évangile même dans les pays éloignés et barbares, a malheureusement enlevé par le fait à tant de peuples le secours si salutaire de la piété et de la charité, au grand détriment de l'humanité elle-même et de la civilisation, qui tirent ensemble leur origine de la sainteté, de la doctrine et de la vertu de Notre religion. Mais ces lois déjà si cruelles par elles-mêmes et si profondément opposées aux intérêts non-seulement de la religion, mais même de la société humaine, ont encore été aggravées par l'adjonction qu'y ont faite les ministres du gouvernement de nouveaux règlements qui défendent, sous des peines très-sévères, la vie en commun et sous un même toit des familles religieuses, et toute admission de novices, et toute profession parmi les Réguliers de l'un et de l'autre sexe. Une fois les Ordres religieux dispersés, le travail et les projets de destruction se sont tournés vers le clergé séculier, et alors a été portée cette loi par laquelle, Nous et les pasteurs du peuple italien, Nous avons dû voir avec la plus grande tristesse les jeunes clercs, l'espoir de l'Église, méchamment arrachés du sanctuaire et forcés, à l'âge même où ils devraient se consacrer solennellement à Dieu, de recevoir le baudrier de la milice séculière et de mener un genre de vie qui diffère si complètement de leur éducation et de l'esprit de leur vocation. Quoi de plus ? D'autres lois injustes sont ensuite survenues, par lesquelles tout le patrimoine que l'Église possédait à des titres sacrés, inviolables, de longue date, lui a été en grande partie enlevé, pour substituer à sa place, et en partie seulement, de maigres revenus, qui sont entièrement assujettis aux vicissitudes incertaines des temps, au bon vouloir et au caprice du pouvoir public. Nous avons été également forcé de déplorer l'occupation et la transformation en usages profanes, après que les légitimes possesseurs en avaient été chassés, sans aucune distinction, d'un grand nombre d'édifices que la piété des fidèles avait élevés au prix même des plus lourds sacrifices, qui étaient dignes des temps chrétiens de Rome et qui

offraient un paisible asile aux vierges consacrées à Dieu et aux familles des Réguliers.

On a en outre enlevé à Notre pouvoir et à la garde des ministres sacrés beaucoup d'œuvres pies et d'instituts consacrés à la charité et à l'exercice de la bienfaisance, dont plusieurs, destinés au soulagement de la pauvreté et des autres misères, avaient été fondés par les Pontifes romains eux-mêmes, Nos prédécesseurs, et par la pieuse libéralité de nations étrangères ; et si quelques-unes de ces œuvres de charité publique restent encore sous la vigilance de l'Eglise, on assure qu'une loi qui ne se fera pas attendre doit Nous les soustraire ou les abolir entièrement ; c'est du moins ce qu'annoncent avec assurance et sans ambages des documents publics. Nous avons vu en outre, et Nous le rappelons, l'âme brisée de la plus profonde douleur, l'enseignement public et privé des lettres et des arts soustrait à l'autorité et à la direction de l'Eglise, et la mission d'enseigner confiée à des hommes d'une foi suspecte ou à des ennemis déclarés de l'Eglise, qui n'ont pas craint de faire profession publique d'athéisme. Mais pour les fils déserteurs de l'Eglise, ce n'était pas assez d'avoir ainsi envahi ou détruit tant d'institutions et de si grande importance, tant qu'ils n'avaient pas encore mis des obstacles au libre exercice de la mission spirituelle des ministres du sanctuaire. Ils sont aussi encore parvenus à ce but criminel par la loi récemment approuvée de la chambre des députés, et qu'ils appellent du nom de *Loi sur les abus du clergé*, en vertu de laquelle on impute à crime et à délit, tant aux évêques qu'aux prêtres, et on frappe de peines sévères ces actes que les auteurs de la susdite loi comprennent sous le nom insidieux de perturbation de la conscience qu'ils appellent publique ou de perturbation de la paix des familles. En vertu encore de cette loi que Nous signalons, les paroles et les écrits de tout genre par lesquels les ministres de la religion croiront, à raison de leur charge, devoir signaler et désapprouver des lois, des décrets ou tout autre acte de l'autorité civile comme contraires soit aux droits de la religion, soit aux lois de Dieu et de l'Eglise, seront également passibles de châtimens et de peines, comme aussi l'œuvre de ceux qui auront publié ou répandu ces mêmes écrits, quel que soit le rang de l'autorité ecclésiastique et quel que soit le lieu d'où ils émanent. Une fois cette loi portée et promulguée, il sera permis à un tribunal laïque de définir si, dans l'administration des sacrements et

dans la prédication de la parole de Dieu, le prêtre a troublé et comment il a troublé la conscience publique et la tranquillité des familles, et la condition de l'évêque et du prêtre sera telle qu'on comprimera et arrêtera leur voix, non moins que la voix du Vicaire de Jésus-Christ, qui, bien que déclaré en soi, pour des motifs politiques, exempt de toute espèce de peine, n'en est pas moins censé devoir être puni dans la personne de ceux qui auront été complices de sa faute ; c'est là, en effet, ce que n'a pas craint de déclarer ouvertement, à la chambre des députés, un ministre du royaume, lorsque, parlant de Nous, il avouait hautement que ce n'était ni nouveau, ni insolite dans les lois, ni contraire aux règles, à la science et à la pratique du droit criminel, de punir les complices d'un crime, quand l'auteur principal ne peut être atteint. D'où il est clair que, dans l'intention de ceux qui gouvernent, c'est contre Nous aussi qu'est dirigé le coup de cette loi, de telle sorte que lorsque Nos paroles ou Nos actes viendront à offenser cette loi, les évêques ou les prêtres qui auront ou reproduit Nos discours ou exécuté Nos ordres, devront subir la peine de ce prétendu crime, dont Nous, en tant qu'auteur principal, Nous serons condamné à porter l'inculpation et la faute.

Voilà donc, Vénérables Frères, comment, non-seulement tant d'asiles et d'instituts que les siècles avaient édifîés, que les bouleversements n'avaient pu abattre et qui sont si nécessaires à l'administration de l'Eglise, ont été détruits parmi nous par la violence et l'esprit de destruction de Nos ennemis, mais comment encore on en est arrivé d'une façon criminelle à rendre impossible à l'Eglise cette sublime mission d'enseigner et de veiller sur le salut des âmes qu'elle a reçue de son divin fondateur, en décrétant des peines très-sévères pour fermer la bouche à ses ministres, qui, tandis qu'ils enseignent aux peuples à observer tout ce que Jésus-Christ a ordonné et qu'ils insistent à temps et à contre-temps, en reprenant, en suppliant et en réprimandant en toute patience et doctrine, ne font pas autre chose que ce qui leur est commandé par l'autorité divine et ecclésiastique. Mais Nous passons sous silence d'autres machinations ténébreuses des assaillants de l'Eglise auxquels, nous le savons, quelques-uns mêmes des ministres publics ne refusent ni les conseils, ni les encouragements, machinations qui tendent à préparer à l'Eglise des jours de tribulation plus dure encore, ou à susciter des occasions de schisme le jour où aura

lieu l'élection du nouveau Pontife, ou à entraver l'exercice de l'autorité spirituelle des évêques qui dirigent les églises d'Italie.

C'est pour cela que Nous avons été amené à déclarer dernièrement qu'il pouvait être toléré d'exhiber au pouvoir laïque les actes de l'institution canonique de ces mêmes évêques, afin de remédier, autant qu'il était en Nous, à un très-funeste état de choses dans lequel il ne s'agissait plus de la possession des biens temporels, mais bien plutôt du grave et manifeste péril auquel était exposé ce qui constitue Notre suprême loi, c'est-à-dire les consciences mêmes des fidèles, leur paix et la direction et le salut des âmes.

Mais, en agissant ainsi pour éloigner de très-graves dangers, Nous voulons qu'il soit publiquement de nouveau bien connu que Nous désapprouvons et que Nous détestons complètement cette injuste loi qu'on appelle *Placet royal*, déclarant ouvertement qu'elle blesse la divine autorité de l'Eglise et qu'elle viole sa liberté. Maintenant, après tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici, et quoique Nous ayons omis beaucoup d'autres attentats, sur lesquels Nous pourrions élever la voix pour les déplorer, Nous demandons ceci :

Comment est-il possible que Nous puissions gouverner l'Eglise tant que Nous sommes sous la domination de cette sorte de pouvoir qui Nous enlève continuellement tous les secours et tous les moyens d'exercer Notre apostolat, qui Nous ferme toute voie, qui soulève tous les jours de nouveaux obstacles et va jusqu'à dresser de nouveaux pièges et de nouvelles embûches ! Assurément, Nous ne pouvons assez Nous étonner qu'il se trouve des hommes, dont Nous ne savons si la légèreté est plus grande que la méchanceté et qui, soit dans les journaux publics, soit dans les écrits particuliers, soit dans d'impudents discours prononcés à l'occasion de plusieurs réunions, s'efforcent de faire croire et de persuader aux populations que la présente condition du Souverain Pontife à Rome est telle que, bien que placé sous la domination du pouvoir d'autrui, il jouit d'une entière liberté et peut tranquillement et pleinement s'acquitter des devoirs de sa suprême primauté spirituelle. Or, ces hommes ne laissent échapper aucune occasion de confirmer publiquement cette opinion ; soit lorsque les évêques et les fidèles viennent des pays étrangers pour Nous voir, soit lorsque Nous admettons en Notre présence leurs pieuses assemblées, soit encore lorsque dans les discours que Nous leur adressons, Nous

déplorons les entreprises des impies contre l'Eglise. Dans ces circonstances, ils s'efforcent à dessein et avec ruse d'insinuer à ceux qui ne sont pas sur leurs gardes que Nous, par le fait, Nous jouissons d'un plein pouvoir et d'une entière liberté, soit de parler, soit de recevoir les fidèles, soit de gouverner toute l'Eglise. En vérité, Nous sommes étonné qu'on puisse soutenir impudemment de telles assertions, comme si l'exercice de ces actes qu'on passe en revue était entièrement en Notre pouvoir, comme si toute la somme du gouvernement de l'Eglise qui appartient à Notre charge était contenue dans ces actes. Qui ne sait, en effet, que les actes de cette liberté qu'ils vantent tant, ne sont pas sous Notre pouvoir, mais sous le pouvoir de ceux qui dominent, de telle sorte que Nous ne pouvons accomplir ces actes que jusqu'à tant et tout autant qu'ils ne l'empêcheront pas? Veut-on savoir en vérité quelle est la liberté de Nos actes tant qu'elle est sous leur pouvoir? A défaut d'autres preuves, la récente loi, que Nous avons tout à l'heure déplorée, l'indique et l'enseigne assez; cette loi par laquelle le libre exercice de Notre pouvoir spirituel comme celui du ministère et de l'ordre ecclésiastique est soumis à une nouvelle et intolérable oppression. Que si ceux qui dominent Nous ont permis d'accomplir quelques actes, parce qu'ils comprennent combien il est de leur intérêt que Nous soyons cru libre sous leur domination, que de choses, cependant, nombreuses, très-graves, sont nécessaires et d'une haute importance qui appartiennent aux formidables devoirs de Notre ministère, pour le parfait accomplissement desquelles Nous manquons de tout le pouvoir et de toute la liberté nécessaires, tant que Nous sommes sous le joug des dominateurs! Nous voudrions, en vérité, que ceux qui écrivent ou soutiennent de vive voix les assertions que Nous avons rappelées, jetassent les yeux sur ce qui Nous arrive, et jugeassent avec un esprit un peu impartial si on peut vraiment dire que le pouvoir de gouverner l'Eglise qui Nous a été confié par Dieu, peut s'accommoder avec l'état auquel Nous a réduit la domination des envahisseurs. Nous voudrions qu'ils connussent les cris injurieux, les insultes et les outrages qui sont continuellement proférés contre Notre humilité, même dans la chambre des orateurs du peuple. Ces injures, Nous les pardonnons aux malheureux qui les profèrent, mais elles n'en sont pas moins une très-grave offense faite aux fidèles dont le Père commun est insulté de la sorte, et elles n'en tendent pas moins

à diminuer chez eux l'estime, l'autorité et la vénération qu'exige la suprême dignité et la sainteté de la charge du Vicaire de Jésus-Christ que Nous occupons, malgré Notre indignité. Nous voudrions qu'ils fussent témoins des hontes et des calomnies dont votre ordre très-illustre et les magistrats sacrés de l'Eglise sont à tout instant accusés, au grand détriment de leur administration ; des moqueries et des dérisions par lesquelles on outrage les rites augustes et les institutions de l'Eglise catholique, de l'effronterie avec laquelle on profane les très-saints mystères de la religion, et qu'ils vissent l'impiété et les hommes athées devenus l'objet de pompes et de publiques démonstrations d'honneur, quand au contraire on interdit les cérémonies religieuses et les processions que l'antique piété des Italiens a toujours eu coutume de célébrer librement aux jours solennels. Nous voudrions aussi qu'ils eussent connaissance des blasphèmes qui sont impunément proférés contre l'Eglise, tandis que l'autorité publique feint de ne pas les entendre, dans la Chambre des députés où l'on a présenté le projet criminel d'abattre et d'attaquer l'Eglise même, où l'on a appelé sa liberté un principe abominable et fatal, où l'on a soutenu que ses doctrines étaient perverses et contraires à la société et aux mœurs, où enfin l'on a déclaré que sa force et son autorité sont pernicieuses pour la société civile. Ces mêmes hérauts de Notre prétendue liberté ne pourraient pas nier toutes ces occasions multiples, continuelles, graves, réunies dans le but de corrompre l'imprudente jeunesse en enflammant ses passions et d'extirper jusqu'à la racine la foi catholique de son cœur.

S'ils parcouraient enfin les rues de cette ville qui doit à la Chaire de Pierre d'être le siège et la tête de la religion, ils pourraient juger facilement si les temples élevés dans ces derniers temps aux cultes dissidents, si les écoles de corruption partout répandues, si tant de maisons de perdition établies çà et là, si enfin les spectacles honteux et obscènes offerts à la vue du peuple constituent un tel état de choses qu'il soit tolérable pour celui qui, à raison de la charge de son apostolat, doit et voudrait certainement parer à tant de maux ; mais au contraire il est privé de tous les moyens et de tous les secours, comme aussi de tout exercice du pouvoir qui lui permette d'employer les remèdes nécessaires, même pour un seul de ces maux si nombreux, et de porter secours aux âmes qui courent à leur ruine.

Tel est, Vénérables Frères, l'état que Nous sommes obligé de

subir par le fait de ceux qui gouvernent dans cette ville sainte ; telle est la liberté d'exercer Notre ministère, liberté menteuse que l'on exploite contre Nous et dont on prétend impudemment que Nous jouissons. C'est la liberté de voir la démolition progressive de l'ordre et du gouvernement des choses ecclésiastiques ; de voir la perte des âmes sans pouvoir Nous employer et travailler à réparer efficacement tant de dommages. Dans un tel état de choses, ne devons-Nous pas considérer comme une amère ironie et une nouvelle dérision ce qu'on répète si souvent, à savoir que Nous devrions entamer des projets de conciliation et de concorde avec les nouveaux maîtres, alors qu'il n'y aurait pas d'autre motif de conciliation de Notre part que celui de livrer entièrement, non-seulement les souverains droits de ce Saint-Siège, que Nous avons reçus comme un dépôt sacré et inviolable pour les protéger et les défendre au moment de notre élévation à cette Chaire suprême, mais de livrer encore et surtout le divin ministère qui Nous a été confié pour le salut des âmes et d'abandonner l'héritage de Jésus-Christ dans les mains d'une autorité de cette sorte, dont les efforts tendent à détruire, si c'était possible, le nom même de la religion catholique ? Maintenant, le monde entier peut assurément voir dans toute leur évidence et sous toutes leurs faces la force, la vigueur et la bonne foi de ces prétendues garanties, au moyen desquelles, pour faire illusion aux fidèles, Nos ennemis se sont vantés de vouloir assurer la liberté et la dignité du Pontife Romain, et qui ne reposent que sur le caprice et la volonté hostile des gouvernants desquels il dépend, suivant leurs projets, leur point de vue et le gré de leurs fantaisies, de les appliquer, de les conserver, de les interpréter et de les mettre à exécution. Jamais assurément, non jamais le Pontife Romain n'est et ne sera pleinement maître de sa liberté et de son pouvoir, tant qu'il sera soumis à des dominateurs dans sa capitale. Il n'y a pour lui d'autre destinée possible à Rome que celle d'être ou vrai souverain ou captif ; et il ne pourra jamais y avoir de paix, de sécurité et de tranquillité pour l'Eglise catholique tout entière, tant que l'exercice du suprême ministère ecclésiastique sera soumis aux passions des partis, aux caprices des gouvernants, aux vicissitudes des élections politiques, aux projets et aux actes d'hommes rusés qui n'hésiteront pas à sacrifier la justice à leur propre intérêt.

Mais ne croyez pas, Vénérables Frères, qu'au milieu de tant

de maux qui Nous affligent et Nous accablent, Notre âme soit brisée, ou que cette confiance avec laquelle Nous attendons les décrets du Dieu Tout-Puissant et éternel, vienne à se lasser en Nous. En vérité, depuis le jour où après l'usurpation de Notre Etat, Nous prîmes la résolution de demeurer à Rome plutôt que d'aller chercher une hospitalité tranquille dans des pays étrangers, et cela dans l'intention de monter une garde vigilante auprès du tombeau de saint Pierre, pour la défense des intérêts catholiques, Nous n'avons jamais cessé, avec le secours de Dieu, de combattre pour le triomphe de sa cause, et Nous combattons tous les jours, ne cédant nulle part à l'ennemi que repoussé par la force, afin de préserver le peu qui reste encore de l'irruption de ces hommes qui mettent tout à sac et s'efforcent de tout détruire. Là où d'autres secours Nous ont manqué pour défendre les droits de l'Eglise et de la religion, Nous Nous sommes servi de Notre voix et de Nos réclamations. Vous en êtes témoins vous-mêmes, vous, qui avez partagé les mêmes dangers et les mêmes douleurs que Nous. Vous avez, en effet, souvent entendu les paroles que Nous avons publiquement prononcées, soit pour réprover de nouveaux attentats et protester contre la violence toujours croissante de Nos ennemis, soit pour instruire les fidèles par de sages avertissements, de peur qu'ils ne fussent trompés par les embûches des méchants et par une espèce de feinte religion, et qu'ils ne se laissassent prendre aux perverses doctrines de faux frères. Plaise au ciel que ceux-là prêtent enfin l'oreille à Nos accents et tournent vers Nous leurs regards, à qui revient le devoir, et pour qui il est du plus grand intérêt de soutenir Notre autorité et de défendre avec énergie Notre cause, la plus juste et la plus sainte de toutes ! Car est-il possible qu'il échappe à leur sagesse qu'on compte en vain sur la solide et vraie prospérité des nations, sur la tranquillité et l'ordre parmi les peuples et sur la stabilité du pouvoir chez ceux qui tiennent le sceptre, si l'autorité de l'Eglise, qui maintient par le lien de la Religion toutes les sociétés justement constituées, est impunément méprisée et violée, et si son Chef suprême ne peut user d'une pleine liberté dans l'exercice de son ministère et reste soumis au bon plaisir d'un autre pouvoir ?

Certes, Nous Nous réjouissons de ce fait très-heureux que Notre langage a été accueilli très-volontiers et avec grand fruit par tout le peuple catholique uni à Nous par les liens de la

piété filiale. Les preuves continuelles et réitérées que Nous avons reçues de son amour sont telles, en effet, qu'elles confèrent une grande gloire à eux-mêmes et à l'Eglise, et Nous donnent lieu d'espérer que des jours plus heureux se lèveront pour cette même Eglise et pour ce Siège Apostolique. Et en vérité c'est à peine si Nous trouvons des paroles suffisantes pour exprimer la joie et la consolation que Nous avons éprouvées, bien que privé de tout secours réel, en admirant les beaux mouvements des esprits et les vaillants efforts qui, nés spontanément, se propagent de plus en plus tous les jours, même parmi les nations les plus éloignées, et qui ont pour but de prendre en main la cause et la défense de la dignité du Pontificat romain et de Notre humilité.

Les subsides généreux qui Nous parviennent de toutes les parties de la terre pour que Nous puissions pourvoir aux urgentes nécessités de ce Saint-Siège, et les fréquents pèlerinages de Nos fils, qui accourent de tous les pays dans ce palais du Vatican pour témoigner de leur dévouement au Chef visible de l'Eglise, sont de tels gages de la fidélité des cœurs qu'il Nous est tout à fait impossible d'en rendre à la divine bonté de dignes actions de grâces. Nous voudrions, toutefois, que tous comprennent et considérassent comme un enseignement salutaire la force intime et la vraie signification de ces pèlerinages, que Nous voyons se renouveler si fréquemment, juste en ce moment où le Pontificat romain est en butte à une guerre si acharnée. Car, en vérité, ces pèlerinages n'ont pas seulement pour but de manifester l'amour et la piété des fidèles envers Nous, mais ils fournissent surtout une preuve manifeste des préoccupations et des angoisses qui troublent les cœurs de Nos fils, parce que leur Père commun se trouve dans une situation tout à fait anormale et qui ne saurait lui convenir. Et cette anxiété et cette inquiétude, bien loin de s'apaiser, ne feront qu'augmenter jusqu'au jour où le pasteur de l'Eglise universelle sera enfin remis en possession de sa pleine et vraie liberté.

En attendant, Nous ne désirons rien tant, Vénérables Frères, que de voir nos paroles se répandre de l'enceinte de cette salle jusqu'aux dernières limites de la terre, pour qu'elles témoignent des sentiments de Notre âme envers tous les fidèles du monde entier, en reconnaissance des admirables témoignages d'amour et de dévouement filial qu'ils ne cessent de Nous donner. Nous désirons, en effet, leur rendre grâce pour la pieuse libéralité avec

laquelle oubliant même souvent leurs propres difficultés, ils viennent à Notre secours, persuadés que tout ce qu'on offre à l'Eglise est donné à Dieu. Nous désirons aussi les féliciter de la magnanimité et du courage avec lesquels ils méprisent les colères et les railleries des impies, et leur déclarer que Nous sommes profondément reconnaissant pour l'enthousiasme avec lequel ils cherchent à Nous offrir les témoignages de leur amour afin de fêter le souvenir anniversaire de ce jour où, cinquante ans auparavant, Nous reçûmes, quoique indigne, la grâce de la consécration épiscopale.

Ce que Nous ne souhaitons pas moins vivement, c'est que tous les pasteurs des églises qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant Nos paroles, en prennent encouragement pour faire connaître à leurs fidèles les périls, les attaques et les préjugés de plus en plus graves auxquels Nous sommes en butte, et pour les convaincre de plus en plus que Nous, certainement, nous ne cesserons jamais, quelle que doive être l'issue de cette situation, de condamner les iniquités qui se commettent contre Nous ; il faut aussi qu'ils sachent qu'il pourra bien arriver un jour où notre parole ne leur parviendra plus que rarement et fort difficilement par suite des difficultés qui pourront survenir, soit à cause des lois citées plus haut, soit à cause d'autres plus cruelles encore dont on annonce la présentation. Nous exhortons toutefois les pasteurs eux-mêmes à prévenir leur troupeau de ne pas se laisser prendre aux artifices perfides par lesquels des hommes trompeurs s'efforcent dans leurs paroles de dénaturer et de défigurer le véritable état de choses dans lequel Nous Nous trouvons, soit en cachant sa dureté, soit en exaltant notre liberté et en affirmant que Notre pouvoir n'est soumis à personne, tandis que Nous pouvons réellement définir en peu de mots toute notre situation, en disant que l'Eglise de Dieu souffre violence et persécution en Italie, que le Vicaire de Jésus-Christ ne jouit ni de la liberté, ni du plein et entier usage de son indépendance.

Dans cet état de choses, Nous ne croyons rien de plus opportun, et Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur, que de voir les mêmes pasteurs, qui Nous ont donné tant de preuves de leur union dans la défense des droits de l'Eglise, et de leur bonne volonté à l'égard du Siège Apostolique, exhorter les fidèles qui leur sont confiés à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition pour agir avec

empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au Chef de l'Eglise et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine *indépendance*. Mais, comme c'est au Tout-Puissant qu'il appartient de faire pénétrer la lumière dans les esprits et de fléchir les cœurs des hommes, Nous vous demandons non-seulement à vous, Vénérables Frères, d'élever vers Lui vos ferventes prières, surtout dans ce temps de propitiation, mais Nous exhortons encore instamment les pasteurs de tous les peuples catholiques à réunir dans les temples sacrés les fidèles qui leur sont confiés pour y répandre du fond de leur âme d'humbles prières pour le salut de Notre Mère l'Eglise, pour la conversion de nos ennemis et pour la fin de Nos maux si graves et si étendus : Dieu, qui aime ceux qui le craignent et ceux qui espèrent en sa miséricorde, daignera, Nous en avons la ferme confiance, accueillir la prière du peuple qui crie vers Lui.

Au reste, Vénérables Frères, prenons courage dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu et, revêtus de l'armure de Dieu, de la cuirasse de sa justice et du bouclier de la foi, combattons bravement et avec force contre la puissance des ténèbres et l'iniquité de ce monde. Déjà, en vérité, le soin qu'on a mis à tout mêler et troubler en est arrivé à ce point que, semblable à un torrent, le mouvement menace de tout entraîner au précipice, et beaucoup de ceux qui furent les auteurs et les complices de ce nouvel état de choses regardent, effrayés, en arrière, redoutant eux-mêmes les effets de leur œuvre. Mais Dieu est avec Nous, et il y sera jusqu'à la consommation des siècles. Ceux-là seuls doivent craindre dont il est écrit : "J'ai vu que ceux qui commettent l'iniquité et sèment des douleurs et les récoltent avaient péri par le souffle de Dieu et avaient été consumés par le feu de sa colère." Mais à ceux qui craignent Dieu, qui combattent en son nom et qui espèrent en sa puissance, à ceux-là est réservé le secours de sa miséricorde, et il n'y a pas de doute que, puisqu'il s'agit de sa cause et de son combat, il soutiendra ses combattants jusqu'à l'heure de la victoire.